

**BUDGET 2024**

# DOSSIER DE PRESSE

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



**Un budget de près  
de 2 milliards d'euros  
RESPONSABLE & AMBITIEUX**

**Février 2024**

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08

# SOMMAIRE

- **Communiqué de presse**
  
- **Budget primitif 2024**
  - **Recettes**
  - **Dépenses**
  - **Equilibre budgétaire**
  
- **Réouverture de règlements d'intervention**
  
- **Ressources humaines**
  
- **L'action régionale**
  - **Economie - Emploi - Formation**
  - **Transitions écologique, énergétique,**
  - **Adaptation climatique et numérique**
  - **Fraternité - Vivre ensemble**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## UN BUDGET 2024 : RESPONSABLE & AMBITIEUX de près de 2 milliards d'euros

La Présidente de Région, Marie-Guite Dufay, réunit les élus du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en session plénière les 7, 8 et 9 février 2024. Principal dossier à l'ordre du jour de l'assemblée : le vote du budget régional 2024 d'un montant de 1, 856 milliard\* d'euros dont plus de 1, 4 milliards d'euros dédié au financement des politiques publiques, soit plus de 80 % du budget régional.

Le budget primitif pour 2024 intervient dans un contexte toujours complexifié par le choc énergétique et inflationniste qui a frappé notre pays l'an dernier. Une situation qui avait conduit la collectivité, en 2023, à faire le choix d'une année de transition, en suspendant un certain nombre d'interventions régionales en investissement afin d'évaluer au plus juste les marges de manœuvre de notre collectivité, et d'optimiser nos dépenses de fonctionnement, notamment le coût de notre convention TER.

Ces efforts ont porté leur fruit, en premier lieu avec une économie considérable, d'une trentaine de millions d'euros par an, mais ils permettent également la mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2030, doté de 2,3 milliards d'euros qui s'ajoutent aux 1,5 milliard d'euros déjà programmés et la réouverture d'un certain nombre de règlements d'intervention.

En investissement, le budget primitif pour 2024 reste marqué par un volume considérable en crédits de paiement, à hauteur de 615 millions d'euros hors dette. En fonctionnement, les dépenses sont maîtrisées à hauteur de 1,156 milliard d'euros. Ce budget maintient pour la collectivité toute sa capacité à agir en faveur du développement des territoires, en conformité avec les priorités de la stratégie de mandat. Il permettra en particulier de réactiver en 2024 l'essentiel des dispositifs en investissement qui avaient été gelés en 2023.

Il vise en particulier à mettre la Région en situation de répondre aux grands enjeux liés aux transitions écologiques et énergétiques et ce de manière croissante dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la collectivité. L'accroissement de la prise en compte de l'éco-socio conditionnalité, tant dans le règlement budgétaire et financier que dans les règlements d'intervention, constitue un pilier essentiel de cette stratégie.

Mais c'est bien dans ses priorités en investissement comme en fonctionnement que cette volonté de lutte contre le réchauffement climatique se manifeste, en soutenant les grandes mutations auprès des acteurs économiques, touristiques ou agricoles ; en accompagnant acteurs publics et privés dans leurs efforts de maîtrise énergétique et des ressources ; en poursuivant les efforts en matière de mobilités durables ; et en contribuant à mieux préserver l'environnement et les richesses naturelles.

La Région poursuivra en outre son soutien au développement économique des territoires, en accompagnant en particulier le déploiement ou l'émergence de filières d'avenir, telles que l'hydrogène et les biothérapies ; mais aussi par le soutien déterminé à l'innovation et à la recherche.

La collectivité continuera à soutenir l'agriculture, avec comme priorité l'accompagnement des exploitations face aux conséquences du dérèglement climatique, la création de valeur ajoutée sur notre territoire, une plus juste rémunération de leur activité, la diversification des revenus notamment via la production énergétique, le renouvellement des générations.

La Région poursuivra également son effort en direction de la formation tout au long de la vie et de la formation initiale dans les lycées ainsi que dans l'enseignement supérieur. La formation professionnelle des demandeurs d'emplois reste également un enjeu majeur.

La collectivité continuera à décliner son engagement en direction des territoires grâce aux nombreuses contractualisations déjà signées. Le dispositif ENVI, très sollicité par les élus locaux, sera réactivé en 2024.

Malgré les incertitudes de la période que nous traversons, le BP 2024 est un budget ambitieux. En s'inscrivant dans une perspective pluriannuelle, la Région assume un pilotage au plus juste, transparent, pour garantir sur la durée les marges de manœuvre de notre collectivité. En 2024, la Région sera donc au rendez-vous des grands enjeux : un développement responsable des territoires et de l'économie au service des Bourguignons-Francis-Comtois.

(\*) Hors gestion active de la dette

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

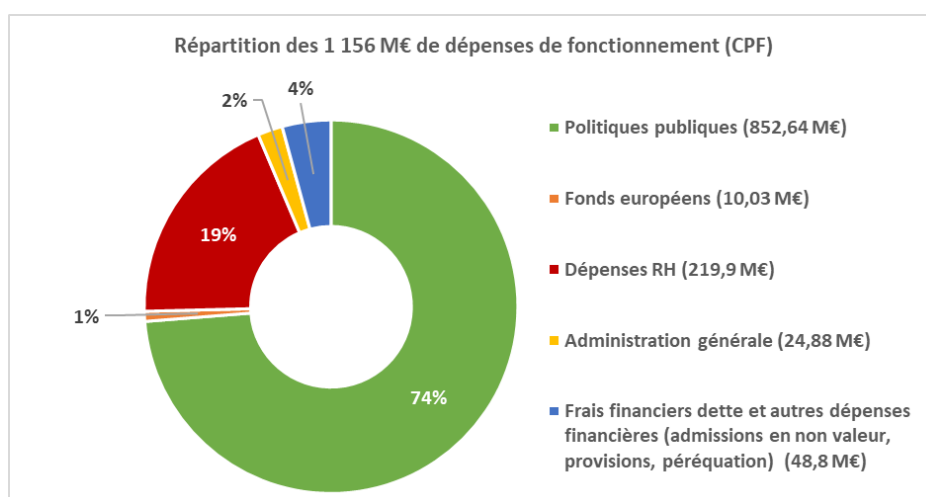
# Budget primitif 2024

Le budget primitif 2024, s'établit à **1,856 milliard €**

Il s'inscrit dans un environnement qui reste marqué par d'importantes incertitudes, liées à l'environnement international, à un contexte financier instable et à des contraintes qui pèsent sur le budget. Après le choc de la crise sanitaire, les finances régionales ont dû absorber le choc énergétique et inflationniste, dont les impacts restent présents.

Le budget primitif est élaboré en cohérence avec la stratégie présentée dans les orientations budgétaires et repose sur plusieurs objectifs :

- **la maîtrise des évolutions de la section de FONCTIONNEMENT**, condition impérative pour conserver une situation financière saine, et dégager les capacités nécessaires à la mise en œuvre du plan de mandat et du programme pluriannuel d'investissements (PPI). Cet objectif se traduit par une grande attention portée à l'évolution des charges de fonctionnement et l'activation de leviers sur les recettes des cartes grises (hausse du tarif) et le secteur des mobilités (hausse des tarifs occasionnels et des abonnements pour les TER et du tarif des lignes régulières Mobigo).
- **le maintien d'un niveau élevé d'INVESTISSEMENTS, avec plus de 615 M€ de crédits de paiement (hors dette)**, pour soutenir le développement du territoire et répondre aux enjeux d'investissements sur les grandes compétences régionales : poursuite des opérations déjà votées, et lancement de nouvelles opérations d'envergure (nouveaux CPER, accessibilité et rénovations des lycées par exemple).
- **un niveau d'endettement qui reste maîtrisé et soutenable**, en restant en dessous des zones d'alerte, conformément à une gestion responsable reconnue par la note financière « AA3 » accordée par l'agence de notation externe.



#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Les recettes du budget primitif

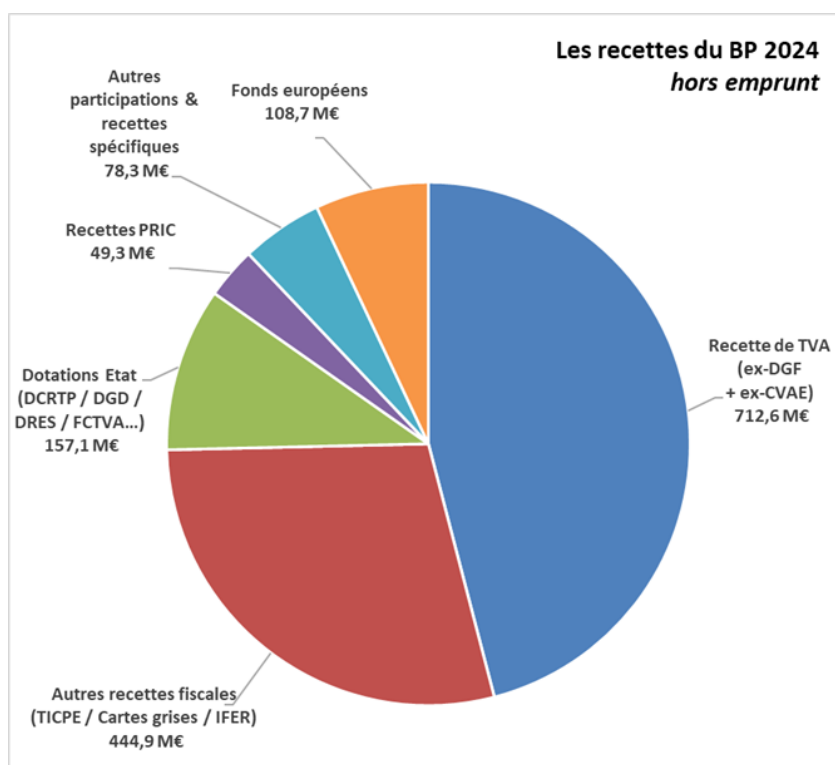
En 2024, les recettes régionales demeurent fragiles, difficilement prévisibles et étroitement liées à la situation économique. Les anticipations doivent en conséquence être réalisées avec prudence. Les régions disposent de peu de marges de manœuvre puisque la plupart des recettes sont soit figées (dotations de l'Etat), soit sont très dépendantes de la conjoncture (consommation, situation du marché automobile, ressources liées aux carburants).

L'ensemble des recettes du budget primitif 2024 représente un montant total de 1,551 Md€ (hors emprunt et gestion active de la dette).

- ➔ **Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 1,367 Md€.**  
Celles-ci enregistrent une baisse de - 3,4 % par rapport à la prévision budgétaire 2023 (après décisions modificatives) et une évolution de + 1,9 % à périmètre constant (hors fonds européens, PRIC et reprise de la provision TER en 2023).
- ➔ **Les recettes d'investissement, hors emprunt, s'établissent à 183,9 M€.**

Pour accompagner l'ambition de la Région de maintenir une réelle capacité d'investissement, la collectivité a recours aux seuls leviers possibles en matière de recettes que sont la taxe sur les « cartes grises » (qui passera à 55 € par cheval fiscal à compter du 1er juillet 2024) et les tarifs dans le secteur des mobilités (TER et lignes régulières Mobigo).

La présentation détaillée des ressources régionales inscrites au budget primitif 2023



**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Les dépenses du budget primitif 2023

### Fonctionnement

En section de fonctionnement, le budget 2024 se caractérise par les principaux points suivants :

→ **Un haut niveau d'intervention, correspondant à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des Bourguignons-Francis-Comtois.** Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à 852,64 M€ et représentent 74 % du budget de fonctionnement. Des enveloppes conséquentes sont mobilisées sur les grandes compétences régionales :

- les mobilités pour 453 M€,
- la formation des demandeurs d'emploi pour 132 M€,
- les lycées pour 88 M€ (hors dépenses de personnel),
- les formations sanitaires et sociales pour 58 M€.

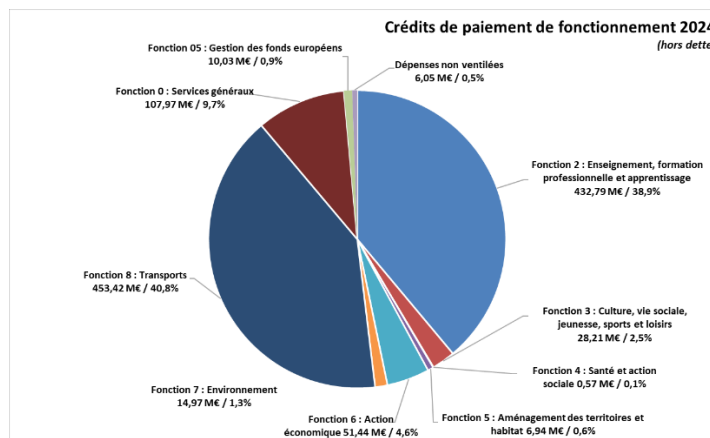
→ **Des inscriptions au titre des fonds européens,** avec 10 M€ permettant d'une part la clôture des paiements au titre de la fin de programmation 2014-2020 et d'autre part la mise en œuvre de la nouvelle programmation 2021-2027 ;

→ **Les dépenses de personnel et les autres dépenses en matière de ressources humaines** mobilisent près de 19 % du budget de fonctionnement. Ces dépenses sont en hausse de + 5,4 % par rapport au BP 2023 et de + 2,6 % par rapport au budget après décisions modificatives. Cette évolution s'explique principalement par :

- l'impact des mesures contraintes ou réglementaires : glissement vieillesse technicité, effets de l'augmentation du SMIC...,
- les mesures réglementaires décidées au niveau national pour lutter contre l'inflation,
- les mesures volontaristes de la Région en faveur du régime indemnitaire de nos agents.

→ **Les frais financiers de la dette et autres dépenses financières représentent près de 4 % du budget de fonctionnement, à hauteur de 48,8 M€.** La Région subit la hausse conséquente des taux d'intérêt ainsi que l'impact de l'accroissement des volumes d'emprunt ces dernières années nécessaires au financement des investissements.

La répartition des crédits de paiement par fonction de la nomenclature comptable des régions M57



#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Investissement

En 2024, le niveau d'investissement de la Région reste bien supérieur à celui d'avant la crise qui se situait autour de 350/400 M€. Il traduit, de manière responsable, la politique ambitieuse de la collectivité, qui est intervenue en faveur des territoires pour faire face à la crise sanitaire en déployant plus de 400 M€ au titre du PAIR, et qui met, par ailleurs, en œuvre un plan pluriannuel d'investissements (PPI) doté de 2,343 milliards d'euros sur la période 2024-2030.

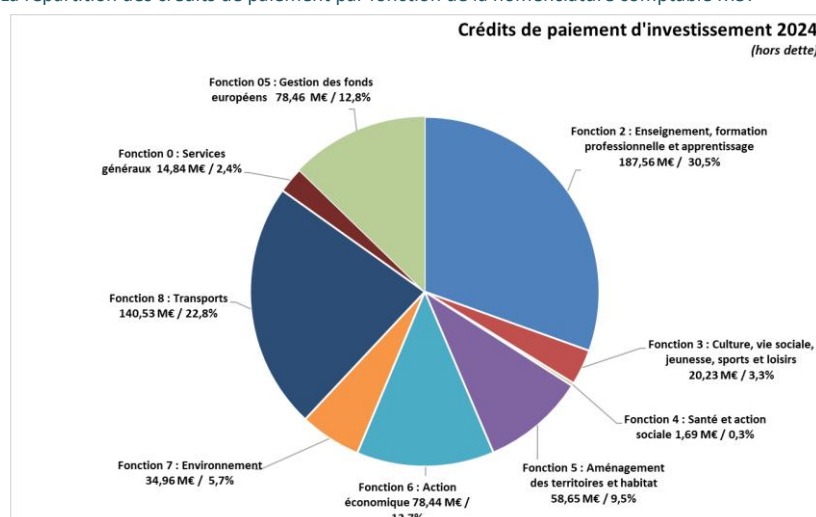
→ Les dépenses d'investissement du BP 2024 s'établissent à 615 M€ hors dette, en légère baisse de 1,1 % par rapport à 2023 après décisions modificatives.

Avec une inscription de plus de 600 M€ (hors dette), un fort niveau de dépenses d'investissement est maintenu en 2024 pour déployer les politiques publiques régionales et conserver le cap sur trois priorités de la stratégie de mandat : l'économie et l'emploi, l'écologie et le vivre-ensemble. Le budget prévoit le financement des projets déjà décidés, pour un montant de 500 M€, et les nouveaux investissements qui seront engagés en 2024, pour 115 M€.

→ Le volume des crédits d'investissement porte sur toutes les politiques publiques, dont principalement :

- 176 M€ pour l'éducation, les investissements dans les lycées, le numérique éducatif et l'enseignement supérieur ;
- 140 M€ pour les mobilités et les infrastructures ;
- 78 M€ pour soutenir l'économie locale, l'agriculture, la recherche et le tourisme ;
- 32 M€ pour l'aménagement du territoire et la santé ;
- 28 M€ pour la transformation numérique (hors budget annexe Services d'aménagement numérique).

La répartition des crédits de paiement par fonction de la nomenclature comptable M57



### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Le Budget 2024 par thématique (en M€)

Thématiques	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
<b>AXE 1 - ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION</b>	<b>261 662 788,65</b>	<b>345 654 749,39</b>	<b>607 317 538,04</b>
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	43 469 567,00	23 931 120,00	67 400 687,00
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	13 386 513,02	9 776 284,47	23 162 797,49
Tourisme	11 000 000,00	6 051 500,00	17 051 500,00
Attractivité		977 069,00	977 069,00
Formation des demandeurs d'emploi		127 309 944,91	127 309 944,91
Transitions professionnelles	1 274 766,00	4 341 149,94	5 615 915,94
Formations sanitaires et sociales	9 907 685,91	58 463 428,00	68 371 113,91
Education	144 996 050,75	88 019 079,93	233 015 130,68
Apprentissage	14 622 031,36	4 013 212,70	18 635 244,06
Orientation tout au long de la vie		8 168 531,20	8 168 531,20
Enseignement supérieur	16 761 431,07	3 913 870,00	20 675 301,07
Recherche	6 244 743,54	10 689 559,24	16 934 302,78
<b>AXE 2 - TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE</b>	<b>207 447 096,48</b>	<b>469 551 826,63</b>	<b>676 998 923,11</b>
Transition énergétique	22 156 174,81	4 677 445,11	26 833 619,92
Biodiversité - Eau	5 366 887,87	5 650 036,85	11 016 924,72
Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable	34 830,91	1 368 814,89	1 403 645,80
Economie circulaire - Déchets	7 077 833,26	1 105 118,62	8 182 951,88
Forêt - Bois	4 338 780,77	995 172,97	5 333 953,74
Montagne		52 625,00	52 625,00
Numérique	27 939 668,49	2 285 627,29	30 225 295,78
Mobilités	12 540 000,00	451 638 725,40	464 178 725,40
Infrastructures de transport	127 992 920,37	1 778 260,50	129 771 180,87
<b>AXE 3 - FRATERNITE - VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>131 651 595,49</b>	<b>47 466 093,25</b>	<b>179 117 688,74</b>
Aménagement du territoire	31 032 902,15	5 793 643,41	36 826 545,56
Santé et alimentation	1 686 564,34	567 504,55	2 254 068,89
Culture	11 629 112,19	18 915 240,35	30 544 352,54
Sport	8 123 680,32	5 363 729,93	13 487 410,25
Vie associative	474 754,32	2 018 870,65	2 493 624,97
Jeunesse		1 915 187,06	1 915 187,06
Action européenne et internationale	78 704 582,17	12 891 917,30	91 596 499,47
<b>TOTAL BUDGET 2024 CONSACRE AUX POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>600 761 480,62</b>	<b>862 672 669,27</b>	<b>1 463 434 149,89</b>

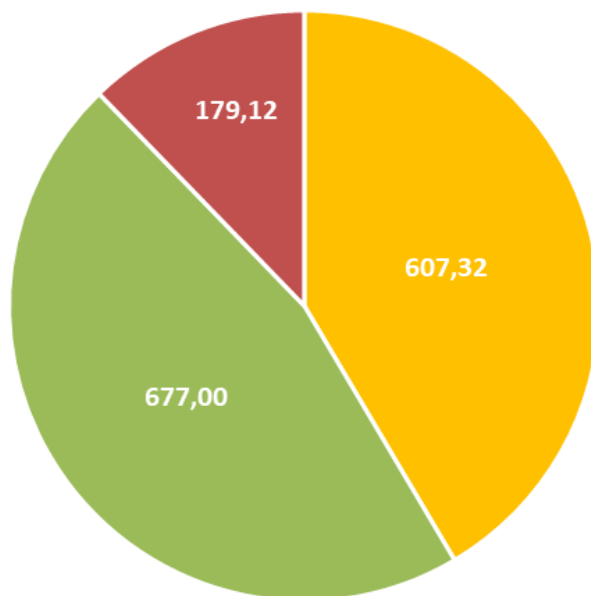
### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



## Budget 2024 consacré aux politiques publiques (en crédits de paiement - en M€)

- AXE 1 - ECONOMIE - EMPLOI -  
FORMATION
- AXE 2 - TRANSITION ECOLOGIQUE,  
ENERGETIQUE, ADAPTATION  
CLIMATIQUE ET NUMERIQUE
- AXE 3 - FRATERNITE - VIVRE ENSEMBLE



(\*) Hors crédits d'administration générale et de ressources humaines.

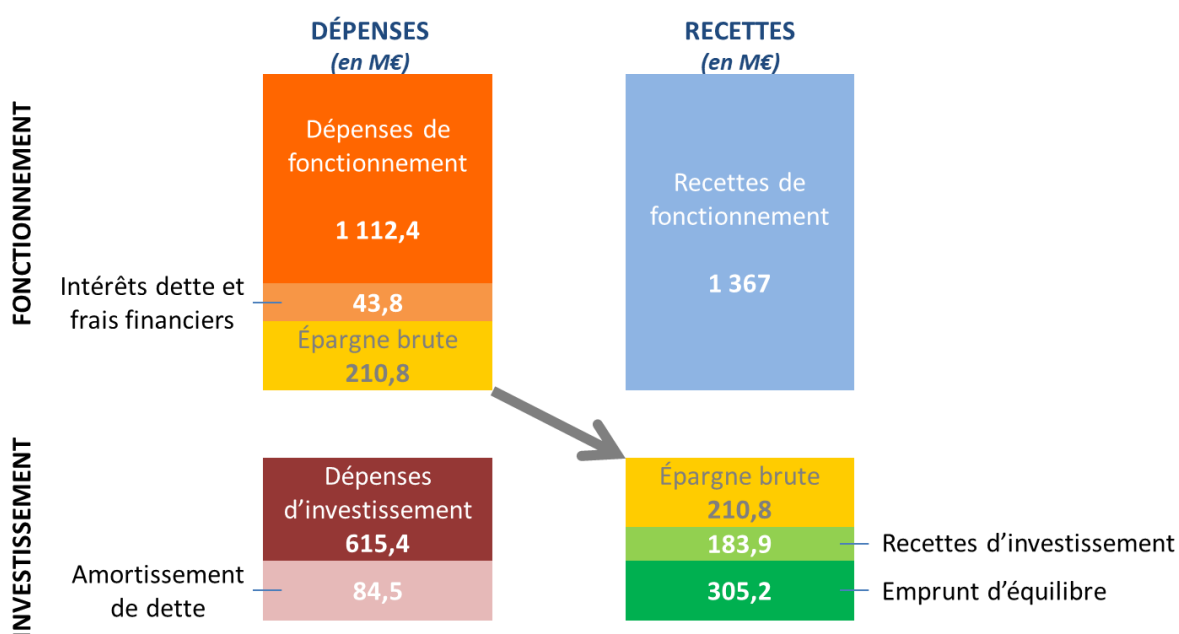
### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## L'équilibre du budget primitif 2024

EN MOUVEMENTS REELS, HORS GESTION ACTIVE DE LA DETTE

L'équilibre du budget 2024 s'établit à hauteur de **1 856,1 M€**



**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Réouverture de règlements d'intervention

*Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques, la collectivité procède à l'attribution d'aides régionales. L'attribution de ces aides est encadrée d'une part par le règlement budgétaire et financier (RBF) et d'autre part par des règlements d'intervention.*

**Le contexte inflationniste doublé du choc énergétique avait conduit la collectivité, en 2023, à faire le choix d'une année de transition, en suspendant un certain nombre d'interventions régionales en investissement afin d'évaluer au plus juste les marges de manœuvre, dans une logique de maîtrise et de régulation des investissements.**

**Ces efforts ayant porté leur fruit, et à la suite de l'adoption du PPI en décembre dernier, certains dispositifs ont vocation à être rétablis ou modifiés.**

→ **A ce jour, 173 dispositifs sont actifs**

→ **13 nouveaux règlements d'intervention sont créés, dont 10 qui avaient été abrogés l'an dernier**

→ **7 nouveaux seront créés lors d'une prochaine assemblée plénière, dont celui relatif au dispositif « Espaces Nouveaux Villages Innovants » (ENVI) qui a pour objectif de renforcer la cohésion territoriale et sociale dans ces espaces ruraux.**

Les principales évolutions à intégrer portent sur :

- La mise en place de critères d'éco-conditionnalité pour l'attribution et le versement des aides,
- Le renforcement du principe d'incitativité des aides qui vise à garantir que l'aide constitue une incitation déterminante et proportionnée à développer des activités ou des projets,
- Le renforcement des obligations en matière de communication et valorisation du financement régional,
- L'allongement du délai de réalisation des opérations d'investissement de 2 à 3 ans

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Ressources Humaines

*En 2024, de manière globale les moyens dédiés aux ressources humaines s'élèvent à près de 220 M€ dont près de 96 % sont dédiés à la rémunération des agents, avec un impact important lié aux mesures en faveur du pouvoir d'achat et aux mesures réglementaires.*

*Consciente de l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat, la Région a pris un certain nombre de décisions afin d'accompagner aux mieux les agents de la collectivité.*

- ➔ **Afin de répondre aux enjeux de pouvoir d'achat et sans attendre les mesures réglementaires, la Région a initié depuis 2023, une revalorisation du régime indemnitaire et déployé la prime pouvoir d'achat en faveur des agents.**

*La revalorisation du régime indemnitaire pour les agents sur emplois permanents représentera en année pleine un coût d'un peu plus de 3,6 millions d'euros.*

*La revalorisation du régime indemnitaire des agents non titulaires des lycées représente un coût de 920 000€ pour 2024.*

*La prime pouvoir d'achat a été attribuée en 2023 pour un montant de 1,6 M€.*

- ➔ **En 2024, il y aura l'impact en année pleine des décisions réglementaires** ayant eu un effet au cours de l'année 2023, comme la valorisation du point d'indice à hauteur de + 1,5 % ou l'ajout de 5 points d'indice pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- ➔ **D'autre part, en 2024, la Région va renforcer ses équipes sur le suivi des dossiers FEADER avec la création de 2 postes permanents et 6 contrats de projet cette année.**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# L'action régionale et les priorités du mandat

Thématiques	Total CP - en M€
AXE 1 - ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION	607,32
AXE 2 - TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE	677,00
AXE 3 - FRATERNITE - VIVRE ENSEMBLE	179,12
<b>TOTAL DU BUDGET 2024 CONSACRE AUX POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>1 463,43</b>

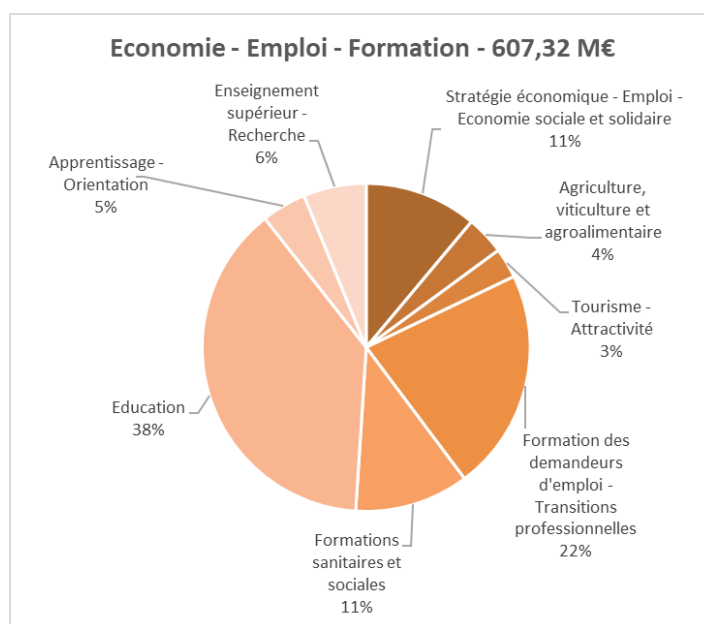
**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Axe 1

# Economie - Emploi - Formation

Thématiques	Invest.	Fonct.	Total	En %
<b>AXE 1 - ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION</b>	<b>261,7</b>	<b>345,7</b>	<b>607,3</b>	<b>41,5%</b>
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	43,5	23,9	<b>67,40</b>	4,6%
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	13,4	9,8	<b>23,16</b>	1,6%
Tourisme - Attractivité	11,0	7,0	<b>18,03</b>	1,2%
Formation des demandeurs d'emploi - Transitions professionnelles	1,3	131,7	<b>132,93</b>	9,1%
Formations sanitaires et sociales	9,9	58,5	<b>68,37</b>	4,7%
Education	145,0	88,0	<b>233,02</b>	15,9%
Apprentissage - Orientation	14,6	12,2	<b>26,80</b>	1,8%
Enseignement supérieur - Recherche	23,0	14,6	<b>37,61</b>	2,6%



**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire

## 67.4 M€

En 2024, la Région consacrera **67.4 M€** à sa politique en faveur du développement économique, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

L'année 2024 sera la seconde année de plein exercice de la nouvelle stratégie économique formalisée dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Cette stratégie économique régionale 2022-2028 « Avec les entreprises et les territoires, réussir les transitions et relever les défis de l'emploi » affirme que la priorité de la politique économique régionale de la Bourgogne-Franche-Comté est l'industrie. La réussite de notre industrie, en plus de facteurs intrinsèques comme l'innovation et le financement, passe également par une politique de formation ambitieuse et des territoires accueillants, bien dotés en économie de proximité.

L'année 2024, dans un contexte économique de ralentissement, d'inflation encore haute mais maîtrisée, sera marquée en plus de ces facteurs conjoncturels d'une transformation structurelle pour adapter en profondeur notre tissu productif aux objectifs de transition écologique et énergétique. La COP régionale qui se tiendra sur le premier semestre déterminera précisément quelles devront être les contributions à la réduction des gaz à effet de serre, et là où doit porter l'effort en termes d'investissement qui permettront de se passer d'énergies fossiles.

Cette transformation en profondeur de notre appareil productif constitue à la fois un risque et une opportunité. Un risque car cela entraîne des investissements massifs à financer et des transformations industrielles majeures, à l'instar de la disparition à moyen terme du moteur thermique pour les automobiles. Cependant à moyen terme ceci peut constituer des opportunités, par exemple de dynamiser le marché du BTP par l'isolation thermique des bâtiments tertiaires ou encore le développement de la filière hydrogène, qui constitue une solution technologique majeure pour décarboner les mobilités lourdes, et notamment les camions

## ZOOM SUR

### → DEVELOPPEMENT DES PME - 11.6 M€

En 2024, ce sont plus de 11.6 M€ qui seront consacrés au programme « Développement des PME ». Ce dispositif finance les dotations aux outils d'ingénierie financière et des subventions aux entreprises. Les subventions sont réparties entre les aides à la décarbonation (conseil et investissement pour décarboner les processus de production), les aides à l'investissement et à la diversification dédiées à la filière automobile, et enfin des aides au conseil. En ce qui concerne l'ingénierie financière l'effort portera cette année sur les garanties, avec d'une part le financement d'un opérateur nommé SIAGI qui reprendra l'en-cours de prêts aujourd'hui garantis par BFC Garantie, et d'autre part la constitution d'un nouveau fonds géré par SIAGI afin de garantir avec de meilleurs taux des prêts consentis par les banques aux entreprises. Avec ce dispositif, la Région offre aux entreprises un dispositif comparable à celui qui préexistait avec BFC Garantie. Ces dépenses sont équilibrées par des recettes en provenance de BFC Garantie.

En fonctionnement ce programme finance des admissions en non-valeur de l'ARDEA et des prestations d'accompagnement pour les entreprises en pré-difficulté (marché de consultants qui aident les chefs d'entreprise à faire un diagnostic 360° et à prioriser leur plan d'action pour se redresser).

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## → ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 9.7 M€

En 2024, ce sont plus de 9.7 M€ qui seront consacrés à l'ESS. En investissement, ce programme permettra de relancer d'une part la politique d'aides à l'investissement (matériel et immobilier) des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et d'autre part le dispositif de renforcement du haut de bilan lors des reprises en SCOP (société coopérative de production) et en SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Il permettra aussi de poursuivre la politique de dotation des fonds d'ingénierie financière dédiés à l'ESS de France Active (prêts, participations...). En fonctionnement ce programme permet d'apporter des aides à l'emploi pour les entreprises de l'insertion par l'activité économique et pour les associations d'aide à domicile. Des soutiens aux structures et têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire sont également permises par ce programme, en plus de l'accompagnement des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du volet ESS du service public régional mis en œuvre via un « service d'intérêt économique général » permettant d'accompagner des centaines de projets de collectifs. Enfin, dans le cadre du CPER, la Région poursuit son soutien à l'ingénierie entrepreneuriale des territoires en soutenant le Générateur BFC.

## → INNOVATION 6.7 M€

En 2024, la Région consacrera plus de 6.7 M€ à l'innovation. Ce programme en investissement comporte la dotation au programme Etat-Région « Investissements d'avenir – France 2030 régionalisé », destiné à financer des projets d'innovation pour les entreprises dans un partenariat 1 € Région pour 1 € Etat avec un opérateur commun pour les entreprises : Bpifrance. **Ce programme prévoit également un budget spécifique pour déployer deux filières émergentes. L'une d'elles porte sur l'hydrogène avec une nouvelle modalité d'appui aux écosystèmes territoriaux, par des subventions à la constitution de flottes destinées à fournir des « clients » aux stations hydrogène installées. Une seconde filière fait l'objet d'un nouveau soutien : les biothérapies et la bioproduction.**

## → FILIERES ET COMPETITIVITE 3.5 M€

En 2024, la Région consacrera plus de 3.5 M€ à l'accompagnement des entreprises par des pôles de compétitivité, des clusters et des organismes de filières. La labellisation des pôles de compétitivité par l'Etat en 2023 permet aux entreprises de Bourgogne-Franche-Comté de disposer de l'appui de deux nouveaux pôles, dont Infr@2050 sur la décarbonation des infrastructures. Le pôle CIMES (mécanique) est en cours de structuration.

En plus des filières définies dans le cadre du SRDEII et de la stratégie de spécialisation intelligente « RIS3 », ce programme finance des actions transversales comme le Réseau pour la Transition Energétique et Ecologique (RT2E) qui accompagne les entreprises dans leurs projets de décarbonation et le soutien à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). L'appui à la transformation numérique des entreprises est également financée par ce programme.

## → PARTENARIATS EPCI - IMMOBILIER FONCIER 5 M€

En 2024, la Région consacrera plus de 5 M€ aux partenariats avec les EPCI et à l'immobilier foncier. Ce programme regroupe les interventions foncières et immobilières qui sont au cœur du partenariat économique avec les intercommunalités, compétentes sur le sujet. Le SRDEII a en effet choisi d'être en appui des intercommunalités sur ce sujet. La politique de réhabilitation des friches pour limiter la consommation foncière et constituer un savoir-faire régional est organisée autour d'un triptyque : connaissance fine des territoires et de sites, opérateurs disposant des compétences requises, maîtrise des enjeux de financements. Ce programme prévoit également d'accompagner la capitalisation des SEM et le cofinancement des pépinières d'entreprises.

En fonctionnement, ce programme porte sur les parts statutaires détenues par la Région (cotisations obligatoires) auprès des syndicats mixtes (Témis, Innovia et Micropolis) et des actions menées dans le cadre de la convention Rebond industriel des Territoires d'industrie.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



**→ TPE ET ENTREPRENARIAT 7.6M€**

En 2024, la Région consacrera plus de 7.6 M€ à son programme en faveur des TPE et de l'entrepreneuriat.

En investissement, ce programme finance les dotations aux fonds de prêts d'honneur, notamment ceux du réseau Initiative : avec plus de 1000 prêts d'honneur accordés par an, ces fonds seront dotés pour assurer un fonctionnement optimal. **La Prime à la création et à la reprise d'entreprise dans les territoires fragilisés (quartiers et zones rurales) est une subvention. Cette prime sera désormais concentrée sur les créateurs et les repreneurs de commerces physiques.** Enfin ce programme héberge le remboursement à la Banque des territoires du fonds d'avances créé pendant le Covid.

En fonctionnement, ce programme finance essentiellement l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises, service public mis en œuvre via un « service d'intérêt économique général » appelé « Bénéfices Créa » permettant d'accompagner des milliers de personnes dans leur démarche d'entrepreneuriat. Il finance également des actions portées par les Chambres consulaires, le fonctionnement de la régie ARDEA et le soutien à l'accompagnement d'entrepreneurs en difficulté. Enfin il permet de financer des opérations de sensibilisation à la création d'entreprise.

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Agriculture, viticulture et agroalimentaire

## 23.16 M€

En 2024, la Région consacrera **23.16 M€** à sa politique en faveur de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire.

Par ailleurs, ce sont près de 49 M€ d'engagements qui sont inscrits au titre des contreparties du FEADER pour la période 2023-2027, dans le domaine agricole en faveur des investissements productifs dans les exploitations agricoles, de la dotation jeunes agriculteurs et de l'innovation et des transitions des exploitations.

Dans un contexte de profondes mutations, la Région est engagée dans la promotion et l'accompagnement des actions permettant aux exploitations agricoles et viticoles de Bourgogne-Franche-Comté de s'adapter et d'innover.

Riche de plus de la moitié de la surface du territoire régional, de productions diversifiées et disposant souvent d'une notoriété nationale ou mondiale, l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté représente 4 % de la valeur ajoutée contre 2 % au niveau national. L'agriculture est un secteur économique essentiel et porteur d'avenir aussi bien pour les territoires ruraux que pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

**Ses fonctions diversifiées : alimentaires, économiques mais aussi environnementales la conduisent à de fortes interpellations parfois contradictoires qu'elle se doit d'intégrer et de conjuguer pour son futur développement. Que ce soit par le biais du Feader ou en activant ses propres politiques, la Région mobilisera des moyens significatifs pour accompagner l'agriculture à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux auxquels elle est confrontée. Conformément aux priorités du mandat, la Région mettra l'accent sur les réponses à apporter aux principaux enjeux suivants :**

- Contribuer au renouvellement des générations
- Accompagner la transition écologique
- Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs
- Mener une politique différenciée pour tenir compte des disparités régionales

## ZOOM SUR

### → RENOUELEMENT DES GENERATIONS 1 M€

Le principal levier d'accompagnement du renouvellement des générations activé dans les politiques agricoles en France est constitué de la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) qui est cofinancée Région-Feader depuis de 2023. Elle constitue le principal dispositif financier d'accompagnement de l'installation dorénavant piloté au niveau régional. La politique régionale de soutien au renouvellement générationnel en agriculture recouvre différentes actions partagées avec l'Etat :

- acquisition de compétences / sécurisation des parcours avec la possibilité offerte aux futurs candidats de tester au sein d'une structure de type couveuse ou sur la future exploitation à reprendre, leur projet d'installation ;
- coordination des structures d'accompagnement pour une cohérence du dispositif global d'aide à l'installation ;
- promotion / communication sur le métier d'agriculteurs avec le soutien financier apporté au syndicat jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté.

**Dans ce programme budgétaire, la Région a par ailleurs intégré deux actions visant à soutenir l'emploi en agriculture, contribuant à l'attractivité du métier d'agriculteur et favorisant le renforcement d'un état d'esprit de solidarité professionnelle.** Il s'agit de l'aide attribuée aux services de remplacement permettant d'améliorer les conditions de travail des éleveurs notamment et celle relative aux groupements d'employeurs en agriculture qui permettent une certaine adaptabilité de l'emploi en milieu rural.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## → INNOVATION ET TRANSITIONS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES - 0.17 M€

Ce programme budgétaire concerne les contreparties régionales mobilisant du Feader au titre du Plan Stratégique National (PSN) sur la période 2024-2027 et regroupe quatre mesures :

- **Partenariat Européen d'Innovation.** Cette intervention vise à soutenir le développement d'innovations collaboratives ascendantes, cherchant à répondre aux besoins des agriculteurs et sylviculteurs, des entreprises du monde rural en lien notamment avec les filières, les acteurs du conseil et la recherche, et de leur mettre à disposition des outils d'aide à la décision et des solutions méthodologiques et matérielles innovantes.
- **Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) transitions des pratiques :** mesure nouvelle du PSN permettant d'accompagner les exploitations agricoles vers de nouvelles pratiques vertueuses pour l'environnement. Cette intervention permettra ainsi de favoriser les transitions des exploitations vers des systèmes plus durables, en accompagnant les surcoûts et manques à gagner liés à un projet de transition.  
**Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles :** cette mesure rétribue les exploitants agricoles pour accompagner les pratiques afin de permettre aux abeilles d'avoir des ressources suffisantes pour la production de miel et in fine promouvoir la biodiversité.  
**Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) Protection des races menacées :** cette mesure a pour objet de financer des mesures spécifiques pour la conservation des races menacées compte tenu de leurs petits effectifs.

Au titre des contreparties du FEADER pour la période 2023-2027, ce sont plus de 1.9 M€ d'engagements qui sont inscrits en faveur de l'innovation et des transitions des exploitations.

## → DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES TERRIOIRES - 0.6 M€

**Répondre à des enjeux de territoire tout en respectant les conditions d'une agriculture viable est un objectif nécessitant de nouvelles formes de concertation et de gouvernance entre la profession agricole et les représentants de la société civile dont notamment les collectivités.**

La Région poursuivra dans cet esprit le financement des audits territoriaux multi-acteurs dont la vocation est de réunir les acteurs locaux, agricoles et non-agricoles, autour de la construction d'une vision nouvelle et partagée de l'agriculture sur leur territoire, et à imaginer ensemble des projets agricoles concrets, conciliant enjeux sociétaux, environnementaux et économiques, sources de valeur ajoutée pour les territoires et adaptés aux conditions climatiques futures.

## → PLAN DE COMPETITIVITE - 4.9 M€

Pour accompagner la nécessaire adaptation des exploitations à la transition écologique, la Région assurera la complémentarité des mesures régionales avec les nouvelles mesures du plan stratégique national (PSN) 2023-2027 pour une efficacité optimale. La région poursuivra les aides aux investissements dans les petits équipements, celles en faveur du pastoralisme, ainsi que les aides à l'investissement de projets collectifs pour la distribution en circuits-courts des produits agricoles alimentaires et régionaux.

**Au titre de 2024, la Région continuera à mettre en œuvre le plan d'actions Feader voté lors de l'Assemblée plénière des 29 et 30 juin visant à faciliter et à accélérer les paiements des dossiers transférés au 1er janvier 2023.**

## → ADAPTATION DES EXPLOITATIONS - 3.6 M€

Face aux nombreux défis que rencontrent les exploitants agricoles, les pratiques de conseil et d'accompagnement habituelles qui conservent toute leur pertinence ont toutefois montré leurs limites. Ce constat partagé avec la chambre régionale d'agriculture et diverses structures représentatives du monde agricole a conduit à s'interroger sur les moyens de fournir des perspectives de développement adaptées aux nouveaux enjeux et d'identifier les moyens de les mettre en œuvre.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Plusieurs conseils stratégiques sont ainsi financés :

- le « Conseil Stratégique PerformanceS » : il consiste en la réalisation d'un diagnostic technico-économique des exploitations accompagnées, débouchant sur un plan d'actions visant notamment à permettre aux exploitations une meilleure adaptation au changement climatique avec une sensibilisation à la préservation de la biodiversité
- le « Conseil Stratégique TransitionS » : cet accompagnement vise à permettre aux exploitants de s'engager sereinement aujourd'hui dans des projets de transition, ayant des co-bénéfices en matière de préservation de la biodiversité, qui seront viables à l'horizon de 5 à 10 ans ;
- le « Conseil Conversion BIO » (BIO) : il s'agit d'un dispositif nouveau, à destination des exploitants qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique. Il a pour but d'accompagner les exploitants dans des projets de certification « Agriculture Biologique » de leurs systèmes de production ;
- le « Conseil Stratégique Bas Carbone » : il permet quant à lui d'accompagner des projets de transformation du système de production qui engagent l'exploitation dans une trajectoire de réduction de son empreinte carbone à horizon 5 ans.

Le soutien à la recherche et l'expérimentation est également un levier puissant pour favoriser le progrès technique et l'innovation en agriculture. **Dans ce cadre, trois appels à projets seront de nouveau lancés, dans la continuité de ceux de l'année 2023 : « Recherche – Expérimentation – Diffusion », « Diffusion innovante pour l'agriculture », « Adaptation des filières face aux enjeux du changement climatique ».**

#### → DOTATION JEUNES AGRICULTEURS - 5.9 M€

La Dotation Jeunes Agriculteurs est un élément essentiel du renouvellement des générations en agriculture, qui sera un enjeu majeur de la décennie à venir avec une forte proportion des agriculteurs arrivant en âge de partir à la retraite et donc de céder leur exploitation. Ce programme permettra de financer les contreparties nationales de la Dotation Jeunes Agriculteurs, résultant des reliquats de crédits de l'ancienne programmation des plans de développement rural. Ces contreparties régionales sont de 20 % du montant total, les 80 % restants étant financés par le FEADER.

Au titre des contreparties du FEADER pour la période 2023-2027, ce sont plus de 28.6 M€ d'engagements qui sont inscrits en faveur de la Dotation Jeunes agriculteurs de marinière globale dont 1.5 M€ pour la DJA et 27.1 M€ pour la DJA Plan Stratégique National.

#### → INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES - 0.09 M€

Les agriculteurs doivent faire face à des enjeux multiples : développement d'une résilience aux aléas climatiques, économiques et sanitaires, intégration des enjeux environnementaux, notamment en réponse aux attentes sociétales, recherche de valeur ajoutée, besoin d'amélioration des conditions de travail, qui les conduisent à moderniser / faire évoluer leurs outils de production mais aussi à diversifier leurs ateliers et adapter leurs productions et activités afin de maintenir et/ou développer la productivité, la compétitivité et la viabilité de leurs exploitations.

Ce programme budgétaire concerne les contreparties régionales mobilisant du Feader au titre du Plan Stratégique National (PSN) sur la période 2024-2027 et regroupe les mesures relatives aux investissements dans les exploitations (volets modernisation des bâtiments, énergie, effluents, diversification et transition écologique) et les mesures hydrauliques. Ainsi, au titre des contreparties du FEADER pour la période 2023-2027, ce sont plus de 19.7 M€ d'engagements qui sont inscrits en faveur des investissements productifs dans les exploitations agricoles

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Tourisme

## 17 M€

En 2024, la Région consacrera **17 M€** à sa politique en faveur du tourisme.

Les évolutions importantes du secteur touristique, les nouveaux enjeux environnementaux et socio-économiques, ainsi que les nouvelles pratiques et attentes des touristes et des habitants ont nécessité une adaptation de la stratégie touristique régionale.

L'année 2024 sera donc marquée par la mise en œuvre du nouveau schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2023-2028, adopté en décembre 2023 par l'assemblée régionale. Il repose sur un positionnement nature renforcé et vise « un tourisme responsable qui cultive les identités, la nature et l'humain ». Il fait du tourisme responsable le fil rouge de l'action régionale. **Les trois piliers du développement touristique régional sont le développement des filières stratégiques régionales (montagne et sites nature, itinérance, fluvial, œnotourisme, patrimoine et tourisme de savoir-faire), le renforcement de l'attractivité touristique et le développement de la coopération et de l'ingénierie. Le SRDTL est complété par deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique et le schéma régional de l'itinérance touristique.**

*Le secteur du tourisme représente un poids économique important en Bourgogne-Franche-Comté : 6,3 % du PIB régional avec une consommation touristique intérieure estimée à 4,6 Md€. Il génère jusqu'à 45 000 emplois en saison estivale, soit 4 % de l'emploi total régional. C'est une filière à forte valeur ajoutée en termes d'emploi, de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en termes d'innovation, d'internationalisation, d'attractivité, de rayonnement et de notoriété.*

Les actions de la politique touristique régionale consistent ainsi à poursuivre la promotion et le soutien des sites, des équipements et des activités existantes, compatibles avec un tourisme responsable, d'accueillir les visiteurs en tentant de ne pas hypothéquer les ressources naturelles, la biodiversité et les paysages et de réduire l'empreinte carbone et écologique globale de l'action touristique.

Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 la durabilité des hébergements touristiques, le développement toutes saisons, le développement des usages numériques dans les domaines du tourisme et des offres et des pratiques touristiques plus durables.

## ZOOM SUR

### → DEVELOPPEMENT DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES 1.8 M€

L'ambition du SRDTL 2023/2028 est d'accompagner l'investissement des hébergements structurants, en lien avec le développement des filières et de certains territoires. Il est en effet nécessaire de disposer d'hôtels, de campings, d'hébergements collectifs répartis sur le territoire et proposant des prestations de qualité avec une offre diversifiée qui répond aux attentes des clientèles, ainsi qu'aux enjeux des filières prioritaires du SRDTL, en particulier l'itinérance.

**Les priorités pour 2024 portent sur le soutien en subvention à deux cibles d'établissement dont la pérennité est un élément essentiel du développement touristique de la région avec la modernisation de l'hôtellerie indépendante en milieu rural afin de limiter la régression du parc hôtelier et la requalification des petits campings.**

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

**→ DEVELOPPEMENT DE L'ITINERANCE 2.7 M€**

A travers le SRDTL et le schéma régional de l'itinérance touristique, la Région a pour objectif de développer l'itinérance comme filière d'excellence. En effet, les grands itinéraires de découverte sont autant de leviers puissants pour capter les flux touristiques et induire des retombées économiques.

**→ ATTRACTIVITE, PROMOTION INFORMATION 6 M€**

L'essentiel des interventions de la Région en termes d'attractivité, de promotion et d'information touristique est assuré par le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne-Franche-Comte, financé pour bénéficier à tous les professionnels du tourisme de la région. Le développement de la notoriété et de l'image touristique de la région sera poursuivi par le CRT. Son programme d'actions vise notamment à favoriser l'accroissement des flux et dépenses des visiteurs français et étrangers afin d'augmenter le chiffre d'affaires des entreprises touristiques régionales et les retombées économiques sur les territoires.

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Attractivité

## 0.97 M€

En 2024, la Région consacrera **977 069 €** à sa politique en faveur de l'attractivité.

En matière d'attractivité, la Région poursuivra en 2024 la promotion du positionnement stratégique de la Bourgogne-Franche-Comté comme « La région de référence autour du mode de vie sain et accessible ».

Dans un contexte d'évolution sociétale (aspiration à un retour à la nature, développement du télétravail, relocalisation de l'économie...), la Bourgogne-Franche-Comté présente des caractéristiques intrinsèques concurrentielles (position géographique de carrefour, faible densité, patrimoine remarquable et préservé, environnement sain, ...) à faire connaître et à mieux exploiter pour doper le solde migratoire régional.

**Cette année 2024 est marquée par une évolution souhaitée par l'exécutif en faveur d'une politique d'accueil partenariale, dans le contexte annoncé par l'INSEE de déprise démographique importante et durable sur le périmètre régional.**

La proposition opérationnelle issue d'une phase de dialogue avec les territoires infra régionaux s'articule autour d'une répartition des rôles à deux niveaux :

- **une démarche de prospection résidentielle** conduite à l'échelle régionale, destinée à promouvoir la région et à capter des flux (prospects) pour les orienter vers les territoires d'accueil,
- **l'accompagnement à l'installation des prospects (potentiels habitants)** sur le plan local par un réseau d'accueil animé, organisé et qualifié (« plateformes » portée par des EPCI).

A travers le budget 2024, il est proposé d'appuyer cette politique par un certain nombre d'actions menées avec des partenaires tels que l'agence économique régionale (AER), la chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR) et le comité régional du tourisme (CRT), voire d'autres qu'il conviendra d'associer à l'engagement collectif régional autour de l'accueil de nouvelles populations.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Formation des demandeurs d'emploi et transitions professionnelles

## 132,9 M€

En 2024, la Région consacrera **132.9 M€** à sa politique en faveur de la formation des demandeurs d'emploi et transitions professionnelles.

Le financement de la formation des demandeurs d'emploi est une compétence obligatoire des régions françaises cependant la Région Bourgogne-Franche-Comté en fait un axe fort de sa politique, afin de contribuer massivement au retour à l'emploi des personnes en situation de chômage. En parallèle, et en pleine articulation avec sa compétence économique, la Région agit aussi en faveur de la formation des actifs pour favoriser le développement économique et investir dans les emplois de demain, former tout au long de la vie et garantir les emplois face aux mutations et renforcer l'attractivité et le rayonnement de la région.

### ZOOM SUR

#### → FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI 127.3 M€

Les résultats obtenus lors du précédent pacte 2019-2023, confirment le bienfondé du partenariat Etat-Région sur le champ de la formation des demandeurs d'emploi. Le nouveau pacte formation a vocation à étayer les ambitions poursuivies par la loi sur le plein emploi, c'est-à-dire former les publics vulnérables éloignés du marché du travail.

**Les bénéficiaires du RSA font l'objet d'une attention particulière. A cet égard, de nouveaux protocoles insertion-formation seront contractualisés avec les huit départements** afin de mobiliser les dispositifs de formation professionnelle de la Région au service de l'insertion professionnelle de ces publics.

Compte tenu de la baisse du chômage et des contraintes budgétaires, l'enveloppe du nouveau pacte formation est en recul de 15 % par rapport aux années précédentes. Cette baisse a une incidence directe sur l'offre de formation qualifiante en région. En effet, compte tenu des ambitions de la loi pour le plein emploi et des publics prioritaires visés, **la Région fait le choix de donner la priorité au maintien des dispositifs de formation amont à la qualification (dispositif de formation linguistique – DFL et dispositif amont à la qualification – DAQ notamment) à leur niveau de 2023 et des « aides régionales-complément de rémunération » mis en place au titre du précédent pacte 2019-2023.**

#### → TRANSITIONS PROFESSIONNELLES 5.61 M€

Au-delà de sa compétence en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, et en pleine articulation avec sa compétence économique, la Région agit en faveur de la formation des actifs pour :

- Favoriser le développement économique et investir dans les emplois de demain ;
- Former tout au long de la vie et garantir les emplois face aux mutations ;
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la région.

L'intervention de la Région en la matière est essentiellement volontariste. En 2023 l'intervention régionale en faveur de l'effort de formation des entreprises et de la sécurisation des parcours des actifs a été revue. Un nouveau dispositif d'intervention régionale a été construit autour d'un AREFE rénové (AREFE = Action Régionale pour la Formation dans les Entreprises) afin de rendre cette intervention plus lisible et plus souple dans un cadre budgétaire resserré.

**Sur la VAE, en lien avec la réforme de ce dispositif, la Région adaptera son offre d'information conseil pour mieux l'articuler avec la création des Architectes Accompagnateurs de Parcours (AAP) en la recentrant sur un conseil personnalisé du bénéficiaire adapté à son expérience et son projet.** En effet les bourguignons-franc-comtois peuvent désormais s'inscrire depuis fin juillet 2023 sur la plateforme nationale « France VAE » afin de disposer d'un accompagnement renforcé tout au long de la démarche VAE par un AAP référencé nationalement.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



# Formations sanitaires et sociales

## 68.3 M€

En 2024, la Région consacrera **68.3 M€** aux formations sanitaires et sociales

2024 est l'année de départ de la mise en œuvre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), annexe du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2023-2028, dans un contexte de mutation impactée notamment par la crise sanitaire et les mesures du Ségur de la Santé, et avec un enjeu fort d'aménagement du territoire.

En vertu de la compétence régionale en matière d'organisation de l'offre de formations sanitaires et sociales (FSS), 4 ambitions sont proposées dans le SRFSS, avec un enjeu qui vise à répondre aux besoins en emploi des professions de santé et de l'intervention sociale sur les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté :

### 1) Gouvernance et observatoire sanitaire et social.

Les réels besoins en matière de professionnels de santé et de l'intervention sociale seront identifiés, afin d'anticiper au mieux et de la manière la plus rationnelle possible l'action régionale. D'autre part, il s'agit de développer le dialogue avec les parties prenantes, afin de pouvoir définir des priorités, construire des réponses partagées et mettre en cohérence les diverses politiques publiques. C'est par ce biais que la Région pourra définir la carte des formations, ainsi que les effectifs en formation, répartir les quotas, et prioriser son action tout en la rendant plus lisible

### 2) Attractivité des formations : informer et valoriser pour mieux orienter.

C'est en lien étroit avec le Service Public Régional de l'Orientation Tout au Long de la Vie (SPRO TLV) que cette ambition sera déployée. Elle a pour objectifs de :

- Rendre accessible des formations à des voies d'accès parfois complexes et par ailleurs très techniques, et faire découvrir au plus grand nombre à la fois les métiers et les formations,
- Développer l'interconnaissance des acteurs de l'orientation, des professionnels et des publics intéressés (jeunes et adultes), avec pour but d'augmenter les entrées en formation, en particulier sur les filières en tension, et de contribuer à diminuer les abandons et les décrochages.

### 3) Sécurisation des parcours et développement de l'apprentissage.

Le but poursuivi est que le plus grand nombre d'apprenants sortent diplômés, tout en garantissant une qualité de vie et d'apprentissage équitable et accessible au plus grand nombre, et pour une fidélisation sur le territoire régional. La qualité de vie est prise en compte en étant associé à la construction et à la mise en œuvre dès 2024 du Schéma Territorial de la Vie étudiante (STVE) porté par Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), en proximité étroite avec le CROUS BFC. La qualité de l'alternance représente également une priorité, par le maintien de terrains de stage diversifiés et par un accueil bienveillant sur les lieux de stages. La Région poursuivra en outre son soutien au développement de diverses filières du sanitaire et social par la voie de l'apprentissage.

### 4) Innover et expérimenter.

L'ambition de la Région consiste à accompagner les transitions numériques des établissements en matière de pratiques pédagogiques, de même qu'à développer l'universitarisation, voire l'intégration au sein de départements universitaires. Il s'agit, notamment en lien avec les universités de Bourgogne et de Franche-Comté et le conservatoire des arts et métiers (CNAM), de :

- Développer de nouvelles filières (orthoptie, pédicure-podologue...),
- Renforcer les liens pour ouvrir des cursus vers les niveaux master et doctorat pour les filières maïeutique, réadaptation-rééducation et sciences infirmiers,
- Expérimenter de nouveaux parcours et de nouvelles modalités de formation.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Education

## 233 M€

En 2024, la Région consacrera **233 M€** à sa politique Education.

Par ses compétences, la Région contribue à la qualité du service public de l'éducation. Ainsi elle poursuit ses engagements pour les lycéens et l'ensemble de la communauté éducative avec une gestion appropriée au contexte budgétaire de la Région et aux enjeux sociétaux et écologiques. Ses interventions intégrant une recherche de sobriété et un accompagnement social portent sur 4 domaines clés : **son patrimoine immobilier, le fonctionnement et les équipements, et ses infrastructures et activités liées au développement du numérique éducatif.**

L'action régionale cherche à rendre adaptées les conditions d'apprentissage des 105 000 lycéennes et lycéens et d'activités de l'ensemble de la communauté éducative, en prenant en compte de multiples enjeux dont ceux de la transition écologique et numérique.

- **Investir pour sécuriser l'accueil de tous les usagers, pour la sobriété énergétique et pour répondre aux besoins de formation**

La Région gère un patrimoine des lycées composé de 129 établissements d'enseignement, 224 sites, 1400 bâtiments sur plus de 2 300 000 m<sup>2</sup>. Dans la gestion de son parc, la Région doit répondre à trois enjeux prioritaires:

- ◆ L'accueil des usagers en sécurité et dans des installations aux normes (de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité...) en veillant à l'anticipation des risques ;
- ◆ La sobriété énergétique des bâtiments pour atteindre les objectifs de la loi ELAN, (c'est-à-dire une consommation inférieure de 30% à celle de 2012 d'ici 2030) en commençant par tout ce qui contribue à limiter les pertes sur la partie thermique -en passant par une rénovation des installations techniques et l'organisation du suivi de leur exploitation/ maintenance- tout en analysant en parallèle la faisabilité d'une production de chaleur intégrant des énergies renouvelables.
- ◆ L'adaptation des locaux et installations aux enseignements dispensés, aux évolutions pédagogiques et aux effectifs à accueillir. Dimensionner le patrimoine au juste nécessaire permet de garantir la réponse optimale aux enjeux précédents.

L'investissement de la Région dans les lycées se focalise sur deux grandes priorités : la recherche d'économies d'énergie et la pérennité des bâtiments et installations.

Une large part du budget est consacrée à la maintenance courante des bâtiments, en intégrant les opérations de sécurisation et de câblage informatique. **A côté des travaux en cours, de nouvelles opérations sont mises à l'étude dans le cadre du PPI 2024-2030. C'est ainsi que sont privilégiées des rénovations plus globales sur :**

- ◆ Les bâtiments vétustes et particulièrement énergivores,
- ◆ Les demi-pensions dont les dysfonctionnements ne peuvent plus trouver de réponse dans des réparations ponctuelles et nécessitent à présent un traitement global.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- **Sécuriser l'accès à la restauration et à l'hébergement à tous les lycéens**

L'accès aux services de restauration et d'hébergement des lycéennes et lycéens est une priorité de la Région, avec 10 millions de repas annuels servis dans les demi-pensions des lycées.

**La Région fait le choix d'augmenter ses aides en matière de tarification sociale dégressive à destination des familles éligibles à la bourse d'Etat ou se situant à la frange d'éligibilité de cette bourse, et maintient les aides personnalisées en cas de situations de difficulté identifiées par les établissements.**

- **Garantir un bon fonctionnement et des équipements dans un contexte de forte inflation**

La dotation pour le fonctionnement des lycées tient compte de l'évolution importante des dépenses énergétiques et sera complétée au fil de l'eau en cas de nécessité sur la base d'un dialogue avec les établissements concernés. **En raison du contexte particulier d'inflation, une enquête sera lancée dès le début de l'année 2024 pour identifier les établissements en situation de fragilité.**

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien aux investissements en équipements nécessaires à l'activité pédagogique et au bon fonctionnement des établissements selon les besoins priorisés par les lycées.

**Les 118 unités de restauration implantées dans les établissements bénéficieront d'un renouvellement raisonné des équipements nécessaires à la production de quelques 10 millions de repas pour les 70 000 internes et demi-pensionnaires et à la sécurité sanitaire.** La charte qualité sera renouvelée pour permettre une vision partagée.

La Région équipe ses agents en matériel professionnels permettant de réaliser dans de bonnes conditions les missions confiées. Une expérimentation sur un achat groupé de matériel de ménage sera analysée avant un éventuel déploiement.

- **Fournir un accès internet de qualité et déployer les équipements nécessaires pour appuyer les transformations numériques responsables**

En 2024, la Région continuera de développer une politique soutenue et responsable du numérique éducatif, contribuant au développement des usages et de l'innovation dans ce domaine. Ses actions seront articulées autour de trois orientations principales :

- ◆ Mettre à disposition des établissements un équipement de base efficace et responsable, comprenant le haut débit, les réseaux, les infrastructures, les équipements, et la maintenance.
- ◆ Accompagner et soutenir les usages numériques et l'appropriation des outils, en particulier par la communauté enseignante, en collaboration avec les autorités académiques.
- ◆ Contribuer au développement de projets innovants et d'expérimentations pédagogiques favorisant les usages du numérique à l'école.

- **Mettre en œuvre le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) : un contrat régional à forts enjeux pour les apprenants**

Ce contrat coconstruit avec les partenaires et voté par l'assemblée en décembre 2023 a défini les orientations pour la période 2023-2028 notamment dans le domaine de la formation professionnelle et de l'orientation. **Un évènement annuel sera initié en 2024 permettant de reconnaître et valoriser les acteurs et les partenariats.** Le travail avec les autorités académiques sera conforté, notamment au titre de la préparation annuelle de la carte des formations professionnelles dans le contexte de la réforme de la voie professionnelle. Le suivi du CPRDFOP sera assuré au sein de l'instance quadripartite qu'est le CREFOP.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## ZOOM SUR

### → PATRIMOINE ET GESTION IMMOBILIERE - 129.9 M€

En 2024, la Région consacrera près de 130 M€ au patrimoine et à la gestion immobilière des établissements. Le budget consacré aux investissements, principalement dans les lycées, est en augmentation constante depuis 2016. Il atteint, pour 2024, un montant de crédits de paiement supérieur à celui des exercices antérieurs tous programmes confondus. Cette évolution résulte :

- des opérations du Programme de restructuration et réhabilitation des lycées (PRRL)
- des chantiers importants qui sont pleinement engagés depuis début 2022 sur l'IFPS et le CREPS
- des besoins conséquents en gros entretien, accrus avec l'accent mis sur la sobriété énergétique et les actions spécifiques qui en découlent
- du plan d'accessibilité qui s'engage en phase de chantier sur les fonctions principales de nombreux sites
- de l'exécution du PAIR dont l'action « solarisation » qui s'exécute massivement sur 2024.

### → FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT - 95.3 M€

En 2023, La Région consacrera 95.3 M€ à l'équipement et au fonctionnement des lycées

Ces crédits permettent d'attribuer aux lycées les moyens financiers et matériels nécessaires à leur fonctionnement. Il permet également d'aider les familles par une tarification sociale du service restauration et hébergement.

#### • Dotations aux établissements

Conformément au cadre réglementaire, la Région a déterminé lors de l'assemblée plénière d'octobre 2023 les dotations à hauteur de 46.4 M€ ; ce montant doit être intégré au budget 2024.

Le contexte de forte inflation a impacté fortement les équilibres budgétaires habituels malgré l'augmentation significative des dotations ces dernières années. Les dotations initiales devront dans un certain nombre d'établissements être complétées en cours d'année selon l'évolution de leurs coûts d'énergie. Les besoins de financement seront chiffrés après analyse et dialogue permettant d'identifier les priorités.

#### • Aides aux familles pour la restauration et l'hébergement dans les lycées

La Région a mis en place une tarification sociale dégressive en lien avec les revenus des familles. A ce titre, elle a complété pour l'année scolaire 2022-2023 le dispositif d'aide aux familles boursières par un second dispositif s'adressant aux familles dont les revenus se situent à la frange d'éligibilité à la bourse d'Etat.

En outre elle finance une aide personnalisée que les établissements peuvent attribuer en cas des situations de précarité identifiées à leur niveau.

### → NUMERIQUE EDUCATIF - 7.6 M€

En 2024, la Région consacrera 7.6 M€ au numérique pour les établissements

- **En 2024, de nouvelles versions de l'Espace numérique de travail Éclat-bfc seront déployées permettant d'améliorer la couverture fonctionnelle de l'outil et de mieux répondre aux attentes des usagers. Éclat-bfc compte plus de 256 000 comptes utilisateurs, dont plus de 89 000 élèves, plus de 9 000 enseignants et plus de 158 000 responsables légaux**
- Avec un parc informatique comprenant 40 000 postes, le taux d'équipement informatique moyen par élève est actuellement de 1 PC pour 2 élèves. **Les dotations en matériels informatiques, tels que les ordinateurs, les serveurs et les équipements réseaux, continueront à être harmonisées en fonction du déploiement d'équipements numériques adaptés intégrant une démarche de numérique responsable.**
- La Région s'est très fortement investie pour l'arrivée rapide du Très Haut Débit dans tous les lycées éligibles à la fibre optique. En 2023, ce sont 37 lycées sur 129 lycées publics éligibles qui ont été raccordés. **Les prévisions de raccordements supplémentaires en 2024 concernent les établissements dans les zones suivantes : Belfort, Chalons, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Nièvre.**

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Apprentissage

### 18.6 M€

L'augmentation du nombre d'apprentis depuis 2020 en Bourgogne-Franche-Comté (plus de 35 000 apprentis recensés au 31 décembre 2022) se poursuit. Elle s'est accompagnée d'une progression des ressources des CFA avec le nouveau système de financement au coût contrat. Toutefois la baisse amorcée de ce dernier en 2022 peut fragiliser certaines structures et en particulier les plus rurales et/ou celles dispensant des formations avec de faibles effectifs et/ou des coûts de formation élevés.

Dans ce contexte, la Région veille à répartir ses financements, issus des dotations de France Compétence, sur les priorités énoncées dans la loi « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel » (LCAP) de 2018, en l'occurrence l'abondement du coût contrat et l'aide aux investissements sur des critères d'aménagement du territoire et de développement économique.

Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 l'ingénierie pédagogique de formations nouvelles en lien avec les secteurs porteurs d'emploi.

En 2023, la Région consacrera **18.6 M€** à sa politique faveur de l'Apprentissage

### ZOOM SUR

#### → INVESTISSEMENTS ET EQUIPEMENTS DES CFA 12.5 M€

Afin de permettre aux CFA d'améliorer l'accueil des apprentis, la qualité des formations dispensées et de développer des filières de formation, **la Région continuera en 2024 d'accompagner des projets immobiliers mais aussi de financer des dépenses d'équipements dans le cadre de la dotation France compétences.**

Cependant, dans un contexte de diminution des coûts contrats et de crise énergétique, l'enjeu pour la Région sera de veiller à la mobilisation la plus efficace de son soutien aux investissements des CFA dans les limites de sa dotation France compétences. Après un travail de renforcement de la prise en compte des critères énergétiques en 2023 dans le règlement encadrant l'intervention régionale, **ce travail sera élargi en 2024 aux critères d'éco-conditionnalité tout en s'attachant à conserver les priorités d'aménagement du territoire et de développement économique.**

#### → ABONDEMENT DU COUT CONTRAT 4M€

Dans la continuité des actions conduites en 2022 et en 2023, et en complément de la majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage permise par un règlement d'intervention dédié, **un nouvel appel à projet sera lancé auprès des CFA de Bourgogne-Franche-Comté pour soutenir l'apprentissage en fonction des priorités régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et d'égalité d'accès aux formations.**

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Orientation tout au long de la vie

8 M€

En 2024, la Région consacrera **8 M€** à sa politique faveur de l'orientation tout au long de la vie dont 6.4 M€ pour le service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) et 1.6 M€ pour les actions d'information sur les métiers et les formations.

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration d'un nouveau schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) dans le cadre de la refonte du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). En 2024, l'enjeu portera sur la mise en œuvre de ce schéma qui s'appuie sur une priorité transversale, l'ancrage territorial de l'action régionale, et cinq enjeux majeurs : créer les conditions du partenariat entre les acteurs, garantir la qualité et la lisibilité de l'offre de service, assoir une stratégie d'information sur les métiers et les formations, mobiliser le monde économique, coordonner en lien avec l'Etat les interventions en direction des publics en formation initiales et décrocheurs.

Dans ce contexte, afin de mieux articuler toutes les ressources existantes, un travail est conduit pour mieux accompagner les porteurs de projets, en simplifiant les modalités de soutien par la Région. **Ce travail aboutira en 2024 sur l'adoption de règlements d'intervention rénovés alors que le SPROTLV voté fin 2023 permettra d'organiser une plus forte coordination des acteurs et des actions.**

Après une première édition 2023 forte d'un très beau succès, **2024 permettra de préparer la seconde édition d'« Explore les métiers » en février 2025.**

**2024 sera l'année de la montée en puissance des nouveaux outils déployés en 2023, au service des jeunes et des actifs en démarche d'orientation ou de réorientation :**

Le portail de l'orientation Explore demain <https://www.explore-demain.fr/>

La Plateforme stages <https://stages.bourgognefranche-comte.fr/> ou des professionnels (Explor'action métiers à destination des enseignants).

Enfin, 2024 sera également une année de mise en action **du nouveau cadre de soutien de la Région pour les missions locales**. Ce cadre adopté au printemps 2023 instaure un dialogue technique et politique rénové et sécurisé pour ces structures, acteurs incontournables de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion durable.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Enseignement supérieur – Recherche

## 37.6 M€

Au-delà des soutiens aux travaux de recherche, la Région choisit de déployer ses interventions au bénéfice des 80 000 étudiants par l'accompagnement de la qualité de la vie étudiante et de la valorisation et diffusion des travaux de recherche auprès des entreprises et des citoyens.

En 2024, la Région consacrera plus de **37.6 M€** à sa politique faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche dont **20.6 M€** à l'enseignement supérieur et **16.9 M€** à la recherche.

Les principaux axes pour 2024 :

- **Nouveau Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SRESRI)**  
2024 sera l'année d'élaboration d'un nouveau Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SRESRI) articulé en cohérence avec la poursuite de la politique Enseignement supérieur- Recherche - Innovation qui contribue à l'attractivité et au développement de la Bourgogne Franche Comté.
- **Dispositifs « Vie étudiante » et « Soutien aux initiatives des associations étudiantes »**  
La Région poursuivra son soutien tout à la fois la réussite des études et la qualité de vie des étudiants, à travers les dispositifs « Vie étudiante » et « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » et l'octroi de bourses de mobilité internationale aux jeunes. L'évolution des dispositifs intégrant une concertation réalisée avec le milieu étudiant, s'appuiera sur les travaux du Schéma territorial de la vie étudiante 2024-2029 (STVE) et du nouveau SRESRI.
- **Opérations immobilières du volet ESRI du CPER 2021-2027 et des contrats de territoire**  
Le financement des opérations immobilières du volet ESRI du CPER 2021-2027 et des contrats de territoire, sera poursuivi avec un accent particulier sur la transition énergétique dans la perspective de campus durables. Plusieurs opérations du CPER devraient débiter en phase travaux, dont la rénovation de logements étudiants à Cluny et Dijon, l'extension de l'ISI-FC à Besançon...
- **Encourager la recherche au périmètre du site Bourgogne-Franche-Comté**  
La recherche au périmètre du site Bourgogne-Franche-Comté dans un continuum formation-recherche-innovation bénéfique à sa structuration et à son attractivité au plan national et au-delà sera encouragée. Cela consiste principalement à accompagner des projets de recherche interdisciplinaires, en particulier ceux des « Graduate Schools » (GS). Le dispositif de soutien aux projets de recherche Envergure / Amorçage est maintenu ainsi que ceux relatifs à l'Accompagnement de Nouvelles Equipes de Recherche -ANER-, aux Colloques scientifiques internationaux et à la Recherche Clinique et translationnelle. Globalement, les priorités 2024 et leur déclinaison opérationnelle dépendent d'une acceptation par l'Etat de la nouvelle trajectoire portée par les établissements de BFC. Le cas échéant, elles devront être redéfinies.
- **Renforcer le développement technologique, économique et sociétal de la région**  
Un accent particulier sera mis sur le renforcement du développement technologique, économique et sociétal de la région en capitalisant davantage sur ses atouts en termes d'innovation publique, en vue d'un transfert vers la sphère industrielle. L'accompagnement des porteurs d'un projet de création d'entreprise innovante issu ou adossé à la recherche publique est renouvelé au travers de l'incubateur régional DECA BFC. Il s'agit aussi de continuer à aider les chercheurs de BFC, en particulier jeunes, à se professionnaliser aux métiers de l'innovation. La détection de projets à potentiels d'innovation au sein des laboratoires est également renforcée avec la mobilisation de l'ensemble de l'écosystème d'innovation autour de ce dispositif régional. La recherche et l'enseignement supérieur joueront également un rôle important pour renforcer les filières économiques, notamment en 2024 l'hydrogène et les biothérapies.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- **Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)**

La conduite d'une politique régionale ambitieuse de soutien à la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) sera poursuivie. L'objectif étant d'avoir un effet d'entraînement grandissant à l'échelle nationale et auprès de divers publics régionaux (élus et grand public, dont scolaires). Au travers d'une gouvernance fédérative impulsée par la Région, cette priorité consiste notamment à mieux faire comprendre les enjeux de la science et les atouts de la région. Il s'agit aussi d'essayer de susciter des vocations vers l'enseignement supérieur parmi les jeunes. La Région cherche également, au travers de sa politique de CSTI, à contribuer à favoriser l'inclusion de populations évoluant dans des environnements éloignés des connaissances et défis liés à la science.

## ZOOM SUR

### → **Constructions universitaires, équipements pédagogiques et numériques et vie étudiante**

Le budget 2024 tient compte du début de la réalisation des opérations inscrites au CPER 2021-2027 et de trois opérations poursuivies dans le cadre du contrat de territoire Nord-Franche-Comté. Les cinq opérations suivantes du CPER devraient être engagées :

- rénovation des logements étudiants sur les campus de Cluny (2,1 M€) et de Dijon (8 M€),
- construction d'une maison du numérique à l'UTBM (1 M€),
- complément pour la construction de la bibliothèque universitaire à Besançon (5,4 M€),
- travaux d'extension de l'ISI-FC à Besançon (1 M€).

---

**CONTACTS PRESSE :**

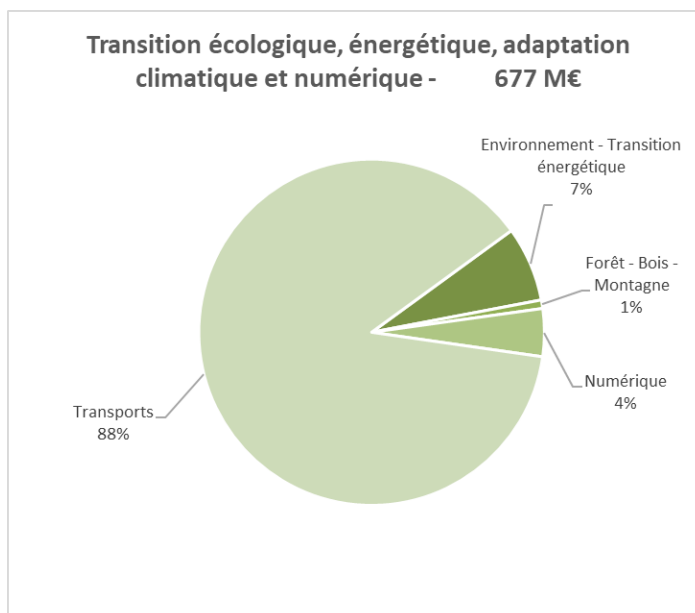
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



## Axe 2

# Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique

Thématiques	Invest.	Fonct.	Total	En %
<b>AXE 2 - TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE</b>	<b>207,4</b>	<b>469,6</b>	<b>677,0</b>	<b>46,3%</b>
Environnement - Transition énergétique	34,6	12,8	<b>47,44</b>	3,2%
Forêt - Bois - Montagne	4,3	1,0	<b>5,39</b>	0,4%
Numérique	27,9	2,3	<b>30,23</b>	2,1%
Transports	140,5	453,4	<b>593,95</b>	40,6%



**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Transition énergétique

26.8 M€

La feuille de route pour la transition énergétique a été adoptée en assemblée plénière de juin 2022. Cette feuille de route mobilise l'ensemble des politiques de la Région pour élaborer des propositions et contribuer à la mise en œuvre des objectifs de la transition énergétique. Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions concernées de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région. Les actions proposées en 2022 feront l'objet d'un bilan au 31 décembre 2023. **Ce bilan sera présenté aux élus en 2024 et la feuille de route sera de nouveau révisée d'ici la fin de l'année 2024, pour la période 2025-2028.**

En 2024, la Région consacrera plus de **26,8 M€** à sa politique en faveur de la transition énergétique.

### ZOOM SUR

#### → EFFICACITE ENERGETIQUE - CENTRE DE RESSOURCES - 13.7 M€

La politique « efficacité énergétique et bâtiment » de la Région se poursuit en 2024 en portant un effort substantiel en matière de rénovation performante du parc bâti. Celui-ci constitue en effet le principal gisement d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les actions Effilogis seront poursuivies en 2024 à la fois en matière de copropriétés, d'habitat social (bailleurs sociaux) et de bâtiments tertiaires (collectivités / associations). En effet, l'évaluation conduite en 2022 a identifié la pertinence des dispositifs sur le fond et appelle peu d'évolutions majeures sur les cibles collectivités / associations et bailleurs sociaux.

Sur le plan technique, l'évolution la plus sensible est la prise en compte partielle du nouveau label « BBC rénovation résidentiel 2024 », applicable au 1er janvier 2024.

#### → POLITIQUE DE L'ENERGIE 0,74 M€

La politique de l'énergie soutient le développement des énergies renouvelables (EnR) et accompagne la démarche de gestion de la transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTES).

Le soutien des EnR se poursuit avec un renforcement de l'ingénierie, et une communication valorisant ces moyens de production et notamment les projets EnR citoyens et d'intérêt territorial. Les moyens d'investissement permettront de soutenir le développement des réseaux de chaleur, la filière bois énergie, la méthanisation agricole et territoriale, l'hydroélectricité, et le solaire thermique notamment. Des bonus EnR sont également proposés dans le cadre du programme de rénovation thermique des bâtiments Effilogis.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Biodiversité – Eau

### 11 M€

*Le territoire régional bénéficie d'une grande richesse de milieux naturels, de plus de 40000 km de cours d'eau et de nombreux lacs et étangs qui contribuent à la diversité des paysages et des écosystèmes.*

Dans le domaine de la protection et de la reconquête de la biodiversité et des milieux aquatiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté compte 19 réserves naturelles régionales (5000 hectares) et 118 sites Natura 2000 (659 000 hectares). **Les actions d'inventaires et de connaissance de la faune et de la flore seront poursuivies dans l'ensemble des sites, afin de mettre en œuvre les actions de gestion les plus appropriées en fonction de l'état de conservation des espèces et des milieux. La restauration de la trame verte et bleue sera mise en œuvre** dans le cadre du soutien aux projets de renaturation des milieux (urbains notamment), des travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides et de suppression des obstacles à la continuité écologique, des plantations de haies et de vergers...

**Globalement, la Région mobilisera 11 M€, en 2024 au titre de sa politique en faveur de la biodiversité et de l'eau.**

Par ailleurs, au titre des contreparties du FEADER pour la période 2023-2027, ce sont plus de 2.3 M€ d'engagements qui sont inscrits dont 550 000 € pour la protection contre l'érosion des sols et 1.68 M€ au titre de Natura 2000.

### ZOOM SUR

#### → PROTECTION BIODIVERSITE 5.9 M€

En 2024, le programme Protection de la biodiversité mobilisera 5.9 M€ et soutiendra :

- **la mise en œuvre des plans de gestion des 19 réserves naturelles régionales**
- **les programmes d'actions des acteurs associatifs et des collectivités** : acquisition foncière en vue de la restauration des milieux, travaux de restauration et de gestion des milieux, inventaires faunistiques et floristiques, soutien aux programmes d'actions des associations, programmes de communication et sensibilisation du public sur les sites
- **la création de vergers de sauvegarde et la plantation de haies et bosquets**, qui constituent des abris pour les insectes et la petite faune, et favorisent la rétention de l'eau dans les parcelles. A noter que le programme « vergers de sauvegarde » est ouvert aux habitants du territoire régional
- **les travaux de renaturation et de lutte contre les îlots de chaleur** pour aider les villes et villages confrontés aux effets du dérèglement climatique, en favorisant des solutions fondées sur la nature et la réalisation de corridors écologiques ;
- **la poursuite du soutien aux actions en faveur des pollinisateurs sauvages.**

#### → EAU 2 M€

Depuis les années 2020, les territoires de la région subissent une succession de périodes de sécheresse historiques entrecoupées par des périodes de fortes pluviométries, entraînant des crues et des inondations. Les impacts du changement climatique sur les cours d'eau et les milieux aquatiques sont significatifs, et entraînent des tensions sur l'utilisation de la ressource. **Le programme Ressources en Eau et amélioration des milieux aquatiques soutient les projets suivants :**

- Ingénierie et animation des contrats de rivière et contrats en faveur des milieux aquatiques
- Etudes préalables à la restauration des milieux
- Travaux de requalification des milieux et de restauration des continuités écologiques (suppression des seuils, reméandrement, désenrochements...).
- L'élaboration des projets territoriaux de gestion de l'eau, et les études globales portant sur une meilleure gestion territoriale de l'eau dans un contexte de changement climatique sont également soutenus dans le cadre de ce programme.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable

## 1.4 M€

La Région Bourgogne-Franche-Comté mène depuis de nombreuses années une politique de soutien et de développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) volontariste, afin d'accompagner la compréhension des enjeux liés à la protection de l'environnement au sens large, et de favoriser le passage à l'acte des acteurs et des citoyens au quotidien.

**Les territoires de la Région sont touchés par les impacts du changement climatique et constatent l'effondrement de la biodiversité et la dégradation des milieux, dans les jardins comme en milieux agricoles ou dans les espaces protégés...**

L'objectif poursuivi en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable est de toucher et d'embarquer les habitants, toute génération confondue et dans tous les territoires, en utilisant plusieurs canaux et vecteurs de diffusion.

**La Région mobilisera 1,4 M€, au titre de sa politique de l'éducation à l'environnement et au développement durable.**

**Les priorités d'action pour 2024 seront :**

- ➔ maintenir le soutien aux acteurs de l'EEDD en Région et favoriser l'émergence d'initiatives nouvelles portées par des collectivités, des associations ou des citoyens
- ➔ poursuivre le soutien aux classes environnement

**Par ailleurs, la Région, fortement impactée par les impacts du changement climatique, a décidé de mettre en œuvre une convention citoyenne pour le climat et la biodiversité et de s'appuyer sur un groupe régional d'expert pour le climat.**

La convention citoyenne pour le climat et la biodiversité comprend une quarantaine de citoyens tirés au sort, selon un panel représentatif de la diversité des territoires, de la démographie et des catégories socio-professionnelles. Les travaux de la convention citoyenne sont prévus sur 5 sessions de 2 jours, dont 3 sessions sont prévues en 2024. **Les conclusions de la convention seront portées à la connaissance et au débat de l'assemblée plénière de la Région en 2024.**

**Le groupe régional d'experts pour le climat et la biodiversité**, composé d'une quinzaine de scientifiques régionaux, aura pour mission d'éclairer le conseil régional sur les effets attendus du changement climatique à moyen terme et sur les enjeux prioritaires auxquels les politiques régionales devront faire face.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Economie circulaire – Déchets

8 M€

La compétence de planification de la gestion et de la prévention des déchets, à l'échelle régionale, est inscrite dans le SRADDET, dont une modification sera présentée au vote de l'assemblée plénière au 1er semestre 2024 afin de prendre en compte la loi « AGEC » (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020.

La Région mobilisera **8 M€**, au titre de sa politique en faveur de l'économie circulaire et de la gestion des déchets.

La prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation matière des déchets sont les priorités portées par la Région, afin de limiter les impacts du traitement des déchets.

En 2024, le programme « plan de déchets et économie circulaire » permettra le soutien des actions suivantes :

- **animation des réseaux d'acteurs qui œuvrent en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire**, comme l'association régionale des acteurs du réemploi, le programme VRAC, le programme en faveur des contenants verre ou réutilisables, le réseau en faveur du compostage des biodéchets, le réseau des structures de recyclage / réemploi des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)...
- **lancement d'une étude pour améliorer la connaissance (volume, typologie, destination) des déchets produits par les activités économiques du territoire**. La connaissance du gisement orientera les actions de prévention et de réemploi, porteur notamment d'activités et d'emplois dans les territoires ;
- **poursuite de l'accélérateur à projet, plateforme commune à la Région et à l'ADEME**, pour le soutien aux projets en faveur de l'économie circulaire.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Forêt – Bois

### 5.3 M€

L'avenir de la filière forêt-bois mais aussi la diversité des enjeux environnementaux et sociétaux (paysages, biodiversité, sols, ressource en eau, aménités diverses ...) nécessitent d'amplifier et accélérer les évolutions engagées ces dernières années dans la politique forêt-bois de la Région.

**La Région mobilisera près de 5.3 M€, au titre de sa politique en faveur de la forêt et du bois.**

Par ailleurs, au titre des contreparties du FEADER pour la période 2023-2027, ce sont plus de 4.79 M€ d'engagements qui sont inscrits pour les dessertes forestières.

*La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grandes régions forestières de France (11 % de la forêt française), et la forêt y occupe 37 % du territoire régional (contre 28 % au niveau national). Avec seulement 11 % de la surface forestière française, la région produit 13 % de la récolte et 18 % des sciages nationaux, et ses massifs forestiers sont réputés pour la qualité de la ressource : chêne de Bourgogne, douglas du Morvan, sapin et épicéa du Jura. La filière produit environ 1 milliard d'euros de richesse annuelle et emploie plus de 23 500 personnes au total (2,2 % des emplois régionaux).*

Rédigé conjointement par la DRAAF et la Région en 2017, après une concertation étroite des acteurs professionnels, le **contrat forêt bois 2018-2028** de Bourgogne-Franche-Comté constitue le cadre stratégique fixant les orientations stratégiques de l'élaboration des politiques publiques pour la filière forêt-bois en région pour la période 2018-2028. Ce contrat soulignait déjà la nécessaire anticipation et l'adaptation aux changements climatiques en forêt et l'importance du soutien aux acteurs de la filière forêt bois dans ce contexte changeant.

En faisant de la forêt une grande cause régionale, **la Région poursuivra ses actions en faveur d'une gestion exemplaire des forêts confrontées à de multiples enjeux et menaces** (augmentation des dépérissements forestiers) tout en répondant objectifs économiques, environnementaux et de multifonctionnalité.

La filière bois construction constitue une filière de valorisation du bois à fort potentiel de développement tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation. Elle permet également d'offrir un débouché aux bois scolytés qui, s'ils sont exploités et sciés à temps, ont les mêmes qualités techniques que les bois sains malgré un bleuissement fréquemment observé. **Par conséquent, le développement de la construction publique en bois local continuera d'être soutenu en 2024.**

Enfin, **l'adaptation de la forêt et de la filière forêt bois au changement climatique reste une priorité de la Région.** La recherche et les dispositifs permettant de diffuser et mettre en pratique l'évolution de la connaissance sur ce sujet seront accompagnés (îlots d'avenir notamment).

**La Région conclura par ailleurs en 2024 l'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours pour la mise en place d'une politique publique de préservation des forêts à haute valeur environnementale.**

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Montagne

## 0.05 M€

La loi de modernisation, d'aménagement et de protection de la montagne du 28 décembre 2016, actualisant la loi de 1985, a confirmé et renforcé les outils de concertation et de programmation existants (comité de massif, schéma de massif...) et la présence des régions (conseil national de la montagne...).

La contribution de la Région Bourgogne-Franche-Comté aux CPIER de massifs constitue une prise en compte concrète des spécificités montagne de la région, et une illustration du principe de différenciation de l'action régionale sur le territoire.

Basées sur la définition d'objectifs entre l'Etat et les Régions, auxquels les départements prennent part, les conventions interrégionales de massif (CPIER) encouragent un développement global durable, permettant un équilibre entre le développement économique (favorisant le maintien et le développement des activités), l'adaptation au changement climatique et la préservation des espaces naturels.

Ces outils contractuels interrégionaux Massifs permettent ainsi la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, d'innovation économique et sociétale, de développement de destinations touristiques, d'agriculture et de forêt, d'agroalimentaire et de bois.

Au total et sur l'intégralité des massifs auxquels la région BFC est rattachée (Jura, Vosges, Massif central), la maquette interrégionale des CPIER 2021-2027 permettra de mobiliser plus de 350 M€ de crédits Etat / Régions, auxquels s'ajoutent 64 M€ de crédits européens. Ce montant inclut 150 M€ sur 2021-2022 au titre du Plan Avenir Montagne (PAM) cofinancé entre Etat et Régions dans sa partie investissement.

**La contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2027 s'élève à plus de 34 M€ en incluant le PAM, permettant d'accentuer l'effet levier dans l'accompagnement de nos politiques publiques sur ces territoires.**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Numérique

## 30.2 M€

D'une manière générale, la fin des engagements sur le très haut débit, la fin de l'exécution des contrats métropolitains ont conduit depuis 2022 à une forte réduction du niveau global des autorisations pluriannuelles et des crédits de paiement

La Région mobilisera près de **30,2 M€**, au titre de sa politique en faveur du numérique.

**L'année 2024 sera consacrée à s'engager dans un développement numérique éthique, responsable et vertueux :**

- **à l'extension du groupe fermé d'utilisateurs (GFU) Régional dénommé Bourgogne-Franche-Comté Connect.** En 2024, la Région raccordera une cinquantaine de Lycées et bâtiments de la Région sur les territoires de Mâcon, de Dôle, du département la Nièvre (Nevers, Château-Chinon, Decize, Cosne sur Loire, Lormes, Fourchambault, Cercy la Tour, Varzy, Clamecy, Corbigny, La Machine) du Territoire de Belfort (Belfort, Delle), de l'Yonne (Sens, Joigny, Tonnerre, Auxerre) et en Côte-d'Or (Montbard, Semur, Auxonne). Il permettra de raccorder ses établissements et ses lycées sur un réseau indépendant afin d'en améliorer la qualité de service, d'augmenter les débits, de sécuriser les échanges, de diminuer les charges de fonctionnement et d'accélérer les usages numériques. L'extension se poursuivra par la mise en place notamment d'IRU sur les zones ciblées. D'autre part en 2024, la Région va lancer des expérimentations pour accueillir sur le GFU Régional d'autres communautés éducatives publiques comme les collèges. cela permettra de mutualiser la gestion et l'exploitation du réseau et de sécuriser les échanges avec le rectorat à travers l'accès à RENATER (Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche).
- **au lancement sur d'une étude de préfiguration d'un cloud souverain régional public** afin de bénéficier d'un espace de stockage et d'applicatifs localisé en Région et permettant de sécuriser les données publiques dans un ou plusieurs datacenters régionaux. Cette étude sera engagée en partenariat avec toutes les collectivités du territoire intéressées par la démarche mais également avec les acteurs de la santé qui ont des problèmes majeurs dans la souveraineté de leurs données face aux cyberattaques ;
- **à la poursuite de la mise en œuvre de la politique publique des usages numériques Bourgogne-Franche-Comté (PPUN-BFC)**, avec le rétablissement des règlements d'interventions « Territoires Intelligents et Durables » et « Fonds en faveur du développement des usages numériques » afin que la Région poursuive l'accélération de la transformation numérique de son territoire ;
- **à la mise en place d'une stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle (SRDIA)**, dont l'enjeu est majeur pour l'institution régionale mais aussi pour ses partenaires publics et privés. La donnée et l'intelligence artificielle vont de pair et face à la montée en puissance de ces technologies de traitement de la data, il est indispensable de poser un cadre éthique dans le respect des réglementations nationales et européennes. C'est pourquoi la Région s'engage dans l'élaboration d'une stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle qui posera un cadre pour tous les acteurs du territoire. ;
- **à la mise en place d'une feuille de route du numérique responsable en Bourgogne-Franche-Comté autour de quatre piliers :**
  - un numérique sobre
  - un numérique au service du bien commun
  - un numérique éthique
  - un numérique inclusif.
- **A la mise d'un premier budget annexe pour la commercialisation du réseau d'initiative public Bourgogne-Franche-Comté Connect** afin de permettre aux opérateurs régionaux et nationaux d'apporter des services du le territoire régional via le réseau de la Région.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



# Mobilités et infrastructures

## 593.9 M€

En 2024, la Région mobilisera **593.9 M€**, au titre de sa politique mobilités (464 M€) et infrastructures (129,7 M€).

*2024 confirmera les engagements du plan de mandat en déclinant le volet Mobilités du CPER 2023-2027 pour conforter les infrastructures de transport sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté en sécurisant les axes majeurs du réseau ferroviaire régional, l'accessibilité des gares (nationales et régionales), les projets routiers d'intérêt régionaux et les mobilités alternatives.*

La Région poursuivra les investissements nécessaires pour la **mise en service d'une station d'avitaillement et de distribution d'Hydrogène à Auxerre**.

**Le verdissement du parc de matériel roulant se poursuivra** dans la continuité de 2023 avec le renouvellement des contrats de 186 circuits scolaires ainsi que le renouvellement d'une délégation de service public de lignes régulières du réseau routier Mobigo dans le Doubs.

**Dans le cadre de la nouvelle convention TER**, les nouvelles dispositions contractuelles visent à engager un processus continu d'amélioration et d'adaptation de l'offre ferroviaire permettant un meilleur service rendu aux usagers tout en maîtrisant la contribution d'exploitation. Cette amélioration du service à l'utilisateur s'accompagnera de la poursuite des travaux sur le Mobility as a service (Maas) Mobigo pour proposer des solutions d'achat de titres de transports (ferrés et routiers), l'information voyageurs sur les réseaux régionaux et les réseaux urbains et la centrale d'appels et de réservation des services de transports à la demande.

La Région va également poursuivre en 2024 la mise en place des contrats opérationnels de mobilités (COM) avec les EPCI dans le cadre de l'application de la LOM. Ces contrats porteront essentiellement sur le porter à connaissance de l'existant.

## ZOOM SUR

### TRANSPORTS FERROVIAIRES REGIONAUX

#### → Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC - 253.5 M€

A la suite de la renégociation de la convention TER 2023-2032, 2024, l'exploitation 2024 sera marquée par le maintien de l'offre nominale avec :

- des évolutions d'offre sur la partie du nord de l'Yonne avec la refonte de la desserte de Bourgogne Nord accompagnée par des renforts d'offre lors des grands départs (vacances scolaires)
- la mise en place de plans de transports de substitution prévisionnels (fermeture lignes Dijon / Nevers, Horlogers, PLM nord, Dijon / Les Laumes, Is-sur-Tille / Dijon, ligne de la Bresse) du fait de travaux conséquents permettant de maintenir un service public continu et de qualité
- une revalorisation des tarifs du TER.

En complément des transports express régionaux, la participation financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté au déficit d'exploitation de la ligne 4 Paris-Belfort-Mulhouse (à hauteur de 1,6 M€), dont la Région Grand Est est l'autorité organisatrice se poursuit sur 2024.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## → Définir un nouveau service public de transport de voyageurs Rail 2027

La loi sur le nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018 se traduit donc, pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, par un changement de mode contractuel d'exploitation du service ferroviaire régional de voyageurs au 1er janvier 2027. **La Région sera ainsi seule à définir l'offre de transport et la qualité du service public attendu. La renégociation de la convention TER actuelle a abouti à une ouverture à la concurrence progressive par lots à partir de 2027.**

Le travail avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage se poursuivra en 2024 afin de négocier avec les candidats d'une part, et la poursuite de la démarche d'autonomie en termes de distribution des titres de transport ferroviaire initiée depuis de nombreuses années, d'autre part.

## TRANSPORTS ROUTIERS REGIONAUX 183.2 M€

### → Un réseau régional routier unifié complémentaire à l'offre ferroviaire – 32.3 M€

*Conforter le réseau de transport routier régional et assurer le transfert de compétence transports réguliers et scolaires*

13 des 30 lignes routières TER sont organisées depuis le 1er janvier 2018 directement par la Région dans le cadre de la conclusion directe de marchés publics avec les exploitants.

**Les 17 services routiers qui assurent un renforcement de l'offre ferroviaire sur la même ligne ou offrant une politique d'arrêts complémentaires à la ligne ferroviaire ont été conservés dans la convention TER Bourgogne-Franche-Comté**, l'objectif étant d'offrir un réseau régional routier unifié. Ces lignes ont fait l'objet d'une remise en concurrence au cours de l'année 2021, pour une durée de 7 ans.

### → Assurer le transfert des compétences transports scolaires et interurbains des départements et pérenniser l'activité des régies et de la société publique locale - 150.9 M€

**L'année 2024 s'inscrit dans la confirmation des crédits engagés pour la mise en œuvre depuis 2017 des compétences du transport routier interurbain à vocation scolaire et commerciale.** En termes de fonctionnement, les contrats de transports, passés par marchés publics ou dans le cadre de DSP, évoluent en fonction des indices de révision des prix et d'adaptation des moyens face aux variations d'effectifs.

La hausse des indices, et notamment celui du gazole, conduit à des taux de révision prévisionnels assez élevés sur l'année 2024. La concurrence sur les renouvellements de contrats au cours de l'année 2023 a permis de faire diminuer les coûts de certains circuits, **ce qui permet d'afficher un budget stable sur 2024** pour le transport routier. Ces renouvellements permettent de conforter le verdissement du parc de véhicules et d'adapter l'offre de service sur les territoires tout en nivelant par le haut la qualité de service aux usagers.

Le déploiement de la billettique scolaire 2School est finalisé depuis décembre 2019. Les crédits inscrits permettent son fonctionnement qui comprend la dotation ou le renouvellement des cartes de transport scolaire, la maintenance des équipements et logiciels, l'hébergement des données informatiques et les liaisons GPRS permettant leur transmission. La consolidation de ces données conduit à une meilleure connaissance des usages pour un transport adapté et sécurisé au juste besoin.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## MOBILITES ET INTERMODALITE

### → Créer un réseau de transport régional et favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté

Le budget **Mobilités** en investissement s'élève à 12,5 M€

**Dispositif billettique routier et ferré M-Ticket:** Dans la continuité de l'équipement billettique sur les lignes régulières MOBIGO et afin d'harmoniser le réseau régional, **la Région va déployer des pupitres à bord des cars du réseau TER Mobigo en 2024.**

**Ticket mobilité :** Dans la continuité des mesures prises pour favoriser la « mobilité partout et pour tous » et compte-tenu de la présence de « zones blanches de mobilité » sur notre territoire, **le dispositif ticket mobilité se poursuit en 2024. La valeur du ticket mobilité est de 30 € à 40 €** avec l'accord de l'employeur.

### Transports collectifs et modes doux

En 2024, **la Région poursuit le financement du fonctionnement du pôle d'échange multimodal de Dijon**, ainsi que celui de l'entretien des abris à vélo sur l'ensemble du territoire régional.

### Soutien aux EPCI pour donner suite à la loi d'orientation des mobilités

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, la Région s'engage à soutenir les EPCI sur les périmètres des bassins de mobilité. **Pour les EPCI ayant pris la compétence, un soutien pourra leur être apporté pour la réalisation d'études en lien avec cette prise de compétence transport et dans l'optique de la rédaction des futurs contrats opérationnels de mobilité.** Les premiers contrats ont été délibérés en 2023. Pour les EPCI n'ayant pas pris la compétence, la Région reste compétente pour financer des actions « socles » telles que le financement de plan de mobilité, de dispositifs de communication pour faire connaître les offres existantes, de service de transport alternatif à la voiture individuelle type location de VAE, etc...

---

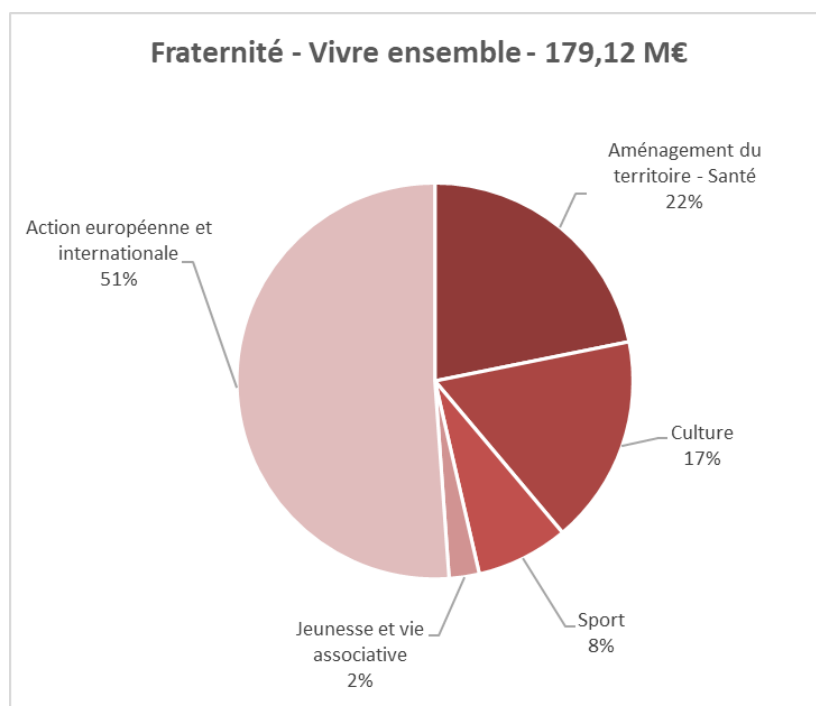
#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Axe 3

### Fraternité – Vivre ensemble

Thématiques	Invest.	Fonct.	Total	En %
<b>AXE 3 - FRATERNITE - VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>131,7</b>	<b>47,5</b>	<b>179,1</b>	<b>12,2%</b>
Aménagement du territoire - Santé	32,7	6,4	<b>39,08</b>	2,7%
Culture	11,6	18,9	<b>30,54</b>	2,1%
Sport	8,1	5,4	<b>13,49</b>	0,9%
Jeunesse et vie associative	0,5	3,9	<b>4,41</b>	0,3%
Action européenne et internationale	78,7	12,9	<b>91,60</b>	6,3%



**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Aménagement du territoire (dont parcs)

### 36.8 M€

La politique de cohésion territoriale de la Région s'articule autour de quatre piliers (territoires de projets, quartiers, centralités et ruralités) pour soutenir l'ensemble des territoires en déclinaison des trois grandes priorités du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SradDET) : les transitions écologiques, environnementales et numériques, le renforcement des centralités et le développement des coopérations. L'année 2024 est une année de mise en œuvre des politiques territoriales autour de ces quatre piliers.

La Région mobilisera **36.8 M€**, en 2024 au titre de sa politique en faveur de l'Aménagement du territoire

### ZOOM SUR

#### Territoires de projet

33 contrats « Territoires en Action » sont aujourd'hui approuvés et rentrent dans leur phase active de mise en œuvre. Pour le volet territorial, les territoires sont aujourd'hui à la manœuvre pour sélectionner les projets contribuant au déploiement des stratégies locales et permettre de les inscrire aux contrats. Les parcs naturels régionaux jouent par ailleurs, sur cette échelle d'intervention régionale, un rôle tout particulier sur des territoires riches en patrimoines mais vulnérables. Forts de leur capacité à aborder de façon transversale et innovante les enjeux locaux et globaux, notamment ceux liés à la biodiversité, à la culture, à l'économie, au tourisme, ils déploient des projets de développement durable pour le territoire et contribuent aux politiques régionales et à la déclinaison du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

#### Centralités

Il s'agira de **déployer la nouvelle politique de revitalisation des centralités rurales** en finalisant les conventions avec les villes lauréates et en soutenant un nombre croissant de projets participant de la revitalisation de ces villes.

#### Quartiers

L'année 2024 permettra de réaliser le bilan de la politique de rénovation urbaine, qui expire en d'année, et **d'élaborer une nouvelle politique opérationnelle pour une validation début 2025**. Dans le cadre de son travail de mise en réseau, une nouvelle rencontre régionale des acteurs de la politique de la ville est prévue à l'automne.

#### Ruralités

Les ruralités sont multiples mais souvent porteuses de projets innovants et d'actions citoyennes exemplaires. L'expérimentation Villages du Futur, qui a pris fin en 2023, a permis de tirer des enseignements dont certains pourraient être mis en œuvre en 2024. **Le dispositif ENVI sera réactivé et permettra d'accompagner des projets participatifs et innovants dans les communes de moins de 2 000 habitants**. Par ailleurs, **les territoires ruraux pourront commencer à bénéficier des fonds européens qui leur sont spécifiquement dédiés** (nouveau FEDER territorial et Leader avec la contrepartie régionale).

#### SRADDET

La loi du 20 juillet 2023 de mise en œuvre du **Zéro Artificialisation Nette** ayant modifié en profondeur les attendus en la matière, le projet régional a dû être retravaillé pour intégrer la nouvelle donne législative (impact de la garantie communale notamment). **La modification du SRADDET portant sur les trois sujets que sont le ZAN, les déchets et la logistique devrait donc être arrêtée en début 2024**. Cet arrêt permettra d'engager les phases de consultations obligatoires. En premier lieu la consultation de l'ensemble des Personnes Publiques Associées puis la mise à disposition numérique du dossier pour le public.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

La seconde modification du SRADDET relative à la trame verte et bleue régionale a été arrêtée en décembre 2023. **Il conviendra également d'engager les différents processus de consultation précisés ci-dessus, au plus tôt en 2024, de façon à pouvoir approuver le schéma avant le 1er janvier 2025**, échéance fixée par le tribunal administratif de Dijon dans sa décision du 12 janvier 2023.

En parallèle, la conférence régionale de gouvernance du ZAN, créée par la loi du 20 juillet 2023, a été organisée en janvier 2024 de façon à permettre d'examiner la liste des projets d'envergure nationale et européenne établie par l'Etat et à présenter le modèle de territorialisation du ZAN intégré au SRADDET.

### **Partenariat avec les agences d'urbanisme**

En partenariat avec les agences d'urbanisme et en lien avec les directions de l'aménagement et de l'économie, l'outil de recensement des friches et espaces dégradés devrait être finalisé en 2024.

### **CPIER fleuves**

Les outils contractuels interrégionaux Fleuves permettent la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, de développement de destinations touristiques, de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de prévention des inondations.

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée géographiquement 3 fleuves (Rhône, Loire, Seine). Elle sera formellement signataire des 2 CPIER 2021-2027 Rhône-Saône et Loire, des interventions ponctuelles étant par ailleurs possibles sur les actions du plan Seine.

Au total et à l'échelle des bassins de la Loire et de Rhône-Saône, la maquette interrégionale des CPIER 2021-2027 permettra de mobiliser 780 M€ de crédits Etat / Régions, auxquels s'ajoutent 66 M€ de fonds européens inter régionaux mobilisables.

**La contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2027 est de l'ordre de 10 M€, principalement mobilisés sur les thématiques tourisme, fret fluvial, milieux aquatiques et biodiversité. Elle permettra d'obtenir un effet levier pour nos politiques publiques.**

---

#### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Santé et alimentation

## 2.2 M€

L'accès à la santé et aux soins est un enjeu majeur, marqué par un risque de rupture d'égalité entre les habitants.

La situation sanitaire de la région est marquée par des vulnérabilités qui accentuent les inégalités d'accès à la santé notamment dues à une population plus âgée que la moyenne nationale, par une surmortalité générale plus forte que la moyenne nationale, une surmortalité prématurée plus forte et due en partie aux maladies cardiovasculaires et aux addictions, et par une densité de professionnels de santé inférieure à celle observée en France.

La santé reste une compétence largement portée par l'Etat. Pour autant, la Région a souhaité mettre en œuvre une intervention volontariste dans ce domaine, afin de contribuer à un meilleur équilibre territorial et à une plus grande justice sociale. L'objectif est ainsi l'accès de tous à la santé et à des soins de qualité en tous points du territoire régional, en complément de l'Etat qui en est le premier garant.

**La Région mobilisera 2,2 M€, en 2024 au titre de sa politique en faveur de la santé et de l'alimentation**

### ZOOM SUR

#### Animation politique santé

Ce programme traduit les ambitions régionales, par exemple :

- mener des expérimentations visant le rapprochement entre la médecine de ville et les hôpitaux de proximité (renouvellement du fonds régional d'expérimentation en santé (FRES) sur 2024)
- accompagner la structuration des acteurs dans les territoires (en lien avec les communautés professionnelles de territoire en santé), (renouvellement du FRES sur 2024)
- appuyer les structures d'animation et de coordination (Pôle de Gérontologie et d'Innovation, Pôle de Santé Publique, IREPS...)
- proposer un accompagnement multi partenarial à des projets « santé-environnement », dans le cadre du PRSE4 (Plan Régional Santé Environnement)
- soutenir les postes de chefs de cliniques – assistants territoriaux dans les établissements périphériques.

#### Intervention en matière de santé via les politiques territoriales (contrats Territoires en action)

L'intervention de la Région au titre de ses politiques territoriales porte sur :

- la structuration de l'offre en santé : soutien des postes d'animateurs santé dans les territoires mettant notamment en œuvre une stratégie dynamique d'accueil et d'installation des professionnels de santé ;
- l'appui aux conditions favorables pour l'installation des professionnels de santé : soutien de la Région à « l'environnement » des maisons de santé pour permettre leur pérennité dont la prise en charge partielle des loyers des étudiants stagiaires en médecine et autres spécialités ; soutien aux actions d'animation des territoires qui s'inscrivent dans une stratégie locale d'accueil et d'attractivité (de type sessions d'accueil, mobilisation des internes du territoire...).

#### Intervention en matière de santé à travers le Fonds régional d'expérimentation en santé (FRES) et en cohérence avec la feuille de route santé

La Région intervient également en investissement, à travers le FRES et en cohérence avec la feuille de route santé. Elle apporte son soutien à des projets devant permettre d'améliorer l'organisation des soins et de la santé au service des patients portant sur l'organisation des professionnels de santé (coordination, délégation) et l'appui à des installations nouvelles, de nouvelles modalités d'exercice ou de prise en charge.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Culture et patrimoine

## 30.5 M€

### La Région mobilisera **30.5 M€**, en 2024 au titre de sa politique en faveur de la culture

La Région entend conforter son rôle dans sa capacité à fédérer, animer les réseaux favorisant l'interconnaissance en pérennisant les rencontres territoriales de la culture et du patrimoine issues de la concertation de 2022 et en poursuivant un soutien affirmé à l'ensemble des acteurs du secteur.

#### Quatre axes prioritaires en 2024 :

- Conforter le rôle de la Région dans ses initiatives de dialogue et de co-construction de la politique culturelle et patrimoniale
- Continuer la structuration de la filière patrimoine autour d'enjeux partagés
- Maintenir un soutien adapté aux acteurs du secteur et favoriser la durabilité de la culture sur l'ensemble du territoire
- Finaliser les travaux d'envergure conduits au château de Châteauneuf

## ZOOM SUR

### • Conforter le rôle de la Région dans ses initiatives de dialogue et de co-construction

Le cycle de rencontres territoriales de la culture et du patrimoine initié en 2023 sera poursuivi avec une rencontre programmée à Arbois et deux rencontres relatives aux problématiques culturelles inhérentes aux aires urbaines. Ces initiatives valorisent les actions collectives, favorisent l'interconnaissance et proposent une réflexion sur les principaux enjeux structurels entraînant de nouvelles pratiques.

En effet, si la Région a la conviction du rôle fondamental de la culture, essentielle au développement de tous les territoires, son économie reste fragile et appelle de nouvelles réponses sur un certain nombre de thématiques : emploi, financement, structuration professionnelle...

### • Continuer en 2024 la structuration de la filière patrimoine autour d'enjeux partagés

La Région poursuit également la structuration de la filière patrimoine initiée en 2023 par des temps forts qui ont suscité l'adhésion des acteurs notamment au Creusot, et à Solutré pour une journée thématique autour de la pierre sèche. 5 axes sont retenus : favoriser la connaissance mutuelle entre les acteurs, diffuser les ressources au service de tous et accompagner les porteurs de projet, structurer les réseaux du patrimoine, partager les patrimoines avec tous les publics et valoriser tous les patrimoines en transversalité.

### • Maintenir un soutien adapté aux acteurs du secteur et favoriser la durabilité de la culture sur l'ensemble du territoire

Le plan de mandat de la Région en matière culturelle et patrimoniale fait inscrire en priorités le soutien à la création, à l'action culturelle et à la diffusion auprès d'un public élargi. Les dispositifs adaptés et enrichis continuent en 2024 à être déployés à travers des programmes en faveur du développement culturel et au spectacle vivant.

La Région continue également à accompagner les centres de création, les lieux de diffusion à l'aune de transitions (écologiques), de mutations (numériques) et d'évolutions (sociologiques des pratiques).

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



Des coopérations culturelles durables avec l'ensemble des opérateurs sont poursuivies afin de préserver et développer les potentiels locaux notamment en favorisant l'émergence de projets culturels de territoire, en bonifiant ceux qui intègrent une dimension sociétale affirmée ainsi qu'en facilitant la mise en œuvre d'une itinérance culturelle.

La Région se doit également d'accompagner les acteurs culturels dans les transitions énergétiques et écologiques tout en veillant à un maillage équilibré du territoire en équipement de lieux de diffusion et de création.

- **Finaliser les travaux d'envergure conduits au château de Châteauneuf avec une réouverture définitive prévue le 2 avril 2024**

Bien que la Région ait choisi de laisser le site ouvert au maximum au public, il est fermé depuis le 6 novembre 2023 et réouvrira définitivement le 2 avril 2024. Cette période est nécessaire pour finir la construction du nouvel accueil et requalifier la cour pour respecter l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Il sera proposé en 2024 un nouveau programme d'activités tout au long de l'année pour les scolaires et les visiteurs ainsi qu'une saison estivale riche de 7 dates qui vont jaloner l'été. Une nouvelle boutique au sein de l'accueil proposera également un nombre de références bien plus important qu'auparavant, passant de 200 à 400 références en 2024, avec une montée en puissance prévue sur 2 ans.

Pour 2023, le château a enregistré 43 809 visiteurs, malgré 6 mois de fermeture sur l'année, le nombre de visiteurs restant ainsi très nettement en hausse.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Sport 13.4 M€

### La Région mobilisera 13.4 M€, en 2024 au titre de sa politique en faveur du sport

La Région adapte ses dispositifs pour accompagner la mise en œuvre du Projet Sportif Territorial adopté en décembre 2022 par la Conférence Régionale du Sport de Bourgogne Franche-Comté. Elle valorisera les associations sportives et leurs ressources humaines mobilisées dans les territoires à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle accompagnera l'accueil de nouveaux publics et la dynamique de projets au sein des clubs sportifs.

### ZOOM SUR

- **Articuler les priorités de mandat et du Projet sportif territorial autour du thème de l'aménagement sportif du territoire**

Le plan de mandat « sport » pointe des enjeux forts autour du maillage du territoire en infrastructures sportives de qualité. Les enjeux portent plus particulièrement sur l'optimisation de leur utilisation, la correction des inégalités d'accès aux pratiques organisées et l'accompagnement des collectivités dans les transitions énergétique et écologique.

- **Valoriser les associations sportives et les forces vives engagées dans la promotion du sport dans les territoires à l'occasion des Jeux olympiques et Paralympiques 2024 (JOP)**

Les associations sont encouragées à promouvoir la pratique d'un sport organisé en lien avec l'accueil des JOP. La Région met en place deux dispositifs exceptionnels en 2024 pour les associations affiliées au mouvement sportif : une offre de billetterie gratuite pour gratifier les bénévoles et personnes méritantes au sein des associations pour assister aux épreuves des JOP 2024, ainsi qu'un appel à projet pour soutenir les animations organisées localement avant et pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

- **Simplifier et rendre lisible les aides aux clubs sportifs**

La Région favorisait jusqu'à la fin 2023 les équipes évoluant au plus haut niveau professionnel et amateur. L'accueil des JOP en France conduira les clubs sportifs à accueillir de nouveaux licenciés et/ou à enrichir/adapter leur projet associatif. La Région élargit son dispositif en 2024 pour soutenir un nombre de clubs plus important et accompagner les projets qui conduisent à un changement d'échelle durable au sein des structures après l'échéance olympique.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Jeunesse & Vie associative

### 4.4 M€

La Région mobilisera **4.4 M€**, en 2024 au titre de sa politique en faveur de la jeunesse et de la vie associative

La Région accorde une attention particulière à la vie associative et à la jeunesse en lui consacrant une part importante de son budget par l'exercice de ses compétences obligatoires comme volontaristes. Elle peut s'appuyer sur un secteur associatif fort de près de 60 000 associations dont 6 500 employeuses, de 78 000 salariés et 550 000 bénévoles. Une des interventions majeures de la Région consiste en un soutien à la structuration régionale du réseau associatif et à la professionnalisation des structures, notamment par l'aide à la création d'emplois dits d'utilité sociale.

### ZOOM SUR

- **Mise en place du nouveau programme d'aide à l'emploi associatif**

Lancé en 2017, il sera proposé en 2024 d'enrichir le dispositif actuel. Ce dernier a déjà permis de co-financer 1 500 postes. Il est salué par les bénéficiaires qui ont vanté son aspect universel, l'effet levier de l'aide et son caractère déterminant dans la décision de créer des emplois. Un dispositif complémentaire proposera dès 2024 un accompagnement sur deux ans de 22 000 € pour la création nette d'emploi au sein de l'association, pour des missions d'utilité sociale exclusivement adossées à un projet reconnu comme structurant à l'échelle d'un territoire ou d'un secteur d'activité.

- **Lancement du cycle 2 du Dialogue Structuré Jeunesse**

Conformément aux engagements du plan de mandat, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée mi-2022 dans une démarche de dialogue innovante avec les jeunes intitulés « Ma Région pour demain » et a ainsi lancé le 1er cycle en 2023. L'enjeu de cette démarche régionale est de permettre aux jeunes de trouver, ou de retrouver, de l'intérêt pour l'action publique, de faire connaître leurs attentes pour leur territoire et leur avenir. Le 2ème cycle sera lancé dès janvier 2024 sur le thème des mobilités.

- **Poursuite de l'aide au permis de conduire**

Opérationnel pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté dès 2016, le dispositif a connu une évolution majeure lors de l'Assemblée plénière des 27 et 28 juin 2019 avec l'extension de l'aide à tous les élèves des filières générales et technologiques, en plus des filières professionnelles. Alors que la 20 000<sup>ème</sup> aide individuelle sera délivrée en 2024, une évaluation du dispositif sera engagée par la collectivité et les conclusions seront communiquées au second semestre 2024.

- **Renforcement de l'aide au mouvement associatif**

Après la signature de la nouvelle Charte d'engagements réciproques le 1er juillet 2022 entre le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et l'État, et une réflexion conduite étroitement avec le Mouvement associatif sur l'élaboration du nouveau programme d'aide à l'emploi en 2023, l'année 2024 sera marquée par une augmentation de sa subvention

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Action européenne et internationale

## 91.6 M€

En 2024, l'action européenne et internationale mobilisera plus de **91.6 M€**.

## ZOOM SUR

### International

En 2024 l'action internationale de la Région s'articulera autour des objectifs suivants :

- poursuite et approfondissement de l'aide et de la coopération en direction de l'Ukraine,
- approfondissement des échanges en matière de transition énergétique et de dialogue avec la Jeunesse dans le cadre du partenariat avec la Rhénanie-Palatinat,
- intensification du réseau quadripartite (avec les partenaires d'Allemagne, de Pologne et de République tchèque), dans le prolongement des célébrations du 20ème anniversaire de la convention quadripartite,
- élaboration d'un plan d'action partagé sur l'adaptation aux changements climatiques en matière de politique agricole, avec les partenaires d'Afrique du Sud,
- approfondissement de la coopération dans le cadre de l'espace alpin (jeunesse, gestion de l'eau, économie circulaire),
- accompagnement des stratégies intégrées de coopération infra-régionales dans le cadre de l'Arc jurassien,
- renforcement des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

### Autorité de gestion des fonds européens Programmes européens

L'année 2024 poursuivra les objectifs suivants :

- fin de gestion de la programmation 2014-2020. L'ensemble des dossiers engagés des programmes 2014-2020 FEDER et sur Interreg France-Suisse devront être payés aux bénéficiaires avant la mi-2024. Il reste près de 200 dossiers à soldés sur cette période, afin d'assurer la pleine consommation des crédits européens confiés à la Région.
- valorisation des projets et réalisation des programmes. Cette année 2024 marquant la fin effective de la période de programmation, la région autorité de gestion assurera une communication renforcée sur les projets financés, illustrant l'action de l'Europe au plus près des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté. Des sites internet renouvelés seront mis en place sur les fonds européens en Région.
- programmation FEDER – FSE+ et Interreg France-Suisse 2021-2027 : animation renforcée sur les programmes, montée en puissance des programmations. A mesure de la finalisation de la clôture des programmes 2014-2020, la mobilisation pourra se renforcer sur les dossiers 2021-2027. Il importe de porter à connaissance du plus grand nombre les opportunités de financements, mais aussi d'assurer un accompagnement resserré des porteurs de projets. Par ailleurs, de nouvelles modalités d'accompagnement seront développées pour améliorer la mobilisation des fonds sectoriels (directement gérés par Bruxelles) par les acteurs de Bourgogne-Franche-Comté.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08